

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29
Conseillers présents : 25
Conseillers en fonction : 29
Absents : 04
Procurations : 03

Sous la Présidence de M. Thierry SCHAAL, Maire.

Membres présents : M. Denis RIEFFEL – M. André HERRLICH – Mme Eva ASTROLOGO – M. Jean-Philippe MEYER – Mme Agnès MULLER, adjoints.

**M. Raymond VINCENT – Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – M. Jean-Luc CLAVELIN – M. Francis LORRETTE – M. Jean-Claude WEHRLE – M. Pierre FRIEDRICH - Mme Sylvie ANTOINE – M. Christian BRONNER – Mme Anne PONTON – Mme Joëlle JESSEL – Mme Corinne RIFF-SCHAAL – Mme Véronique ANTOINE – Mme Isabelle SCHLENCKER - M. Olivier RAGOT – Mme Françoise FREISS – M. Bernard SCHAAL - Mme Laure MISTRON
Mme Danièle SENDEL – M. Matthieu LEFFTZ.**

Membres absents excusés : M. Jean-Michel VALENTIN, procuration à M. Raymond VINCENT – Mme Sonya DIETSCH, procuration à Mme Adrienne GRAND-CLEMENT – Mme Maya ISOREZ, procuration à M. Denis RIEFFEL - Mme Céline RIEGEL.

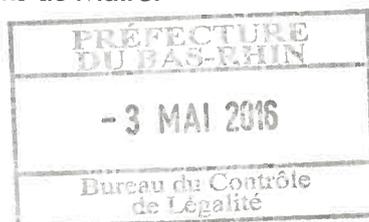
Membre absent : ./.

L'ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. du CM du 29 février 2016.
2. Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
3. Taxe finale sur la consommation d'électricité.
4. Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.
5. Rénovation du chauffage du centre sportif et culturel.
6. Création d'un jardin thérapeutique et aromatique sur le site de l'EHPAD « Le Gentil'Home ».
7. Acquisition de matériel pour le Feg'stival.
8. Convention de partenariat pour le lavage de gobelets réutilisables.
9. Convention de prêt de gobelets réutilisables.
10. Dons de deux orgues de l'école municipale de musique et de danse.
11. Subventions dans le cadre scolaire.
12. Evolution du tableau des effectifs.
13. Avis sur la fusion de la communauté de communes des Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Points d'informations

14. Droit d'occupation des sols.
15. Informations du Maire.



Le Maire

Thierry SCHAAL

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 03

M. le Maire propose en préambule aux conseillers d'ajouter un point complémentaire, « Acquisition de terrains par l'Eurométropole de Strasbourg à incorporer dans la voirie publique ».

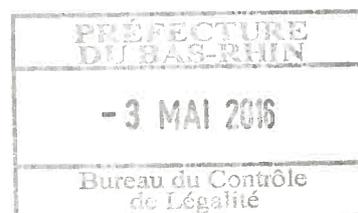
Les membres présents sont d'accord à l'unanimité avec l'examen de ce point, qui sera inscrit en point n° 14 (les points suivants étant tous décalés).

1. Approbation du P.V. du C.M. du 29 février 2016.

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

Le Maire

Thierry SCHAAL



Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM

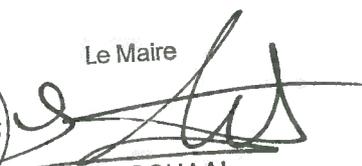
**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 03

2. Désignation d'une secrétaire de séance.

Monsieur André HERRLICH a été désigné secrétaire de séance.

Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

3. Taxe finale sur la consommation d'électricité.

Conformément à l'article L.2333-2 du code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité), il est institué, au profit des communes, une taxe sur la consommation finale d'électricité.

En application de la loi n°2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, la commune est libre de fixer la valeur du coefficient multiplicateur à 0 ; 2 ; 4 ; 6 ; 8 ou 8,50.

Pour le calcul de la taxe, la valeur des tarifs est la suivante à compter du 1^{er} janvier 2016 :

- 0,75 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kilovoltampères.
- 0,25 €/MWh pour les consommations professionnelles effectuées sous une puissance souscrite supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA.
- 0,75 €/MWh pour les consommations autres que professionnelles.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Municipal avait retenu un coefficient multiplicateur de 6 pour une application au 1^{er} janvier 2016, remplaçant le taux antérieur de 6,30 %.

Ce point a été réexaminé par la commission finances qui s'est réunie le 9 février 2016 et propose, pour l'année 2017, de porter ce taux à 8,50 %.

Pour mémoire, en 2015, cette taxe a représenté une recette de 97.260 € pour la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L2333-2 du code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité

Vu la loi n°2014-1655 de finances rectificative pour 2014

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 septembre 2015,

Vu l'avis de la Commission Finances-Achats-Marchés publics en date du 9 février 2016,

Après en avoir délibéré, **à la majorité moins 4 abstentions** (M. Bernard SCHAAL, Mme Laure MISTRON, Mme Danièle SENDEL, M. Matthieu LEFFTZ),

Fixe le coefficient multiplicateur à la valeur de 8,50 pour une application au 1^{er} janvier 2017.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

4. Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

Le Département du Bas-Rhin a adopté, le 4 avril 2016, une liste d'opérations inscrites au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise.

Malgré un contexte financier contraint, ce contrat de territoire, conclu pour la période 2015/2016, est doté d'une enveloppe de 6 millions d'euros (dont 2,5 M€ pour les communes hors Strasbourg).

Il doit permettre d'accompagner des projets répondant à trois principes : renforcer l'attractivité, créer de l'emploi, répondre à un besoin de la population non couvert.

En ce qui concerne Fegersheim, ce contrat apporte une aide de 34.800 € au projet de chauffage du centre sportif et culturel, soit une aide de 5,16% sur la base estimative des travaux (évaluée à 675.000 € HT).

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de contrat de territoire 2015-2016 proposé par le Département du Bas-Rhin,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Donne son accord au contrat et mandat au Maire ou à son représentant aux fins de le signer, ainsi que tout acte y afférant

PJ. Projet de contrat de territoire 2015/2016



Le Maire

Thierry SCHAAL



CONTRAT DE TERRITOIRE
Eurométropole de Strasbourg
2015-2016



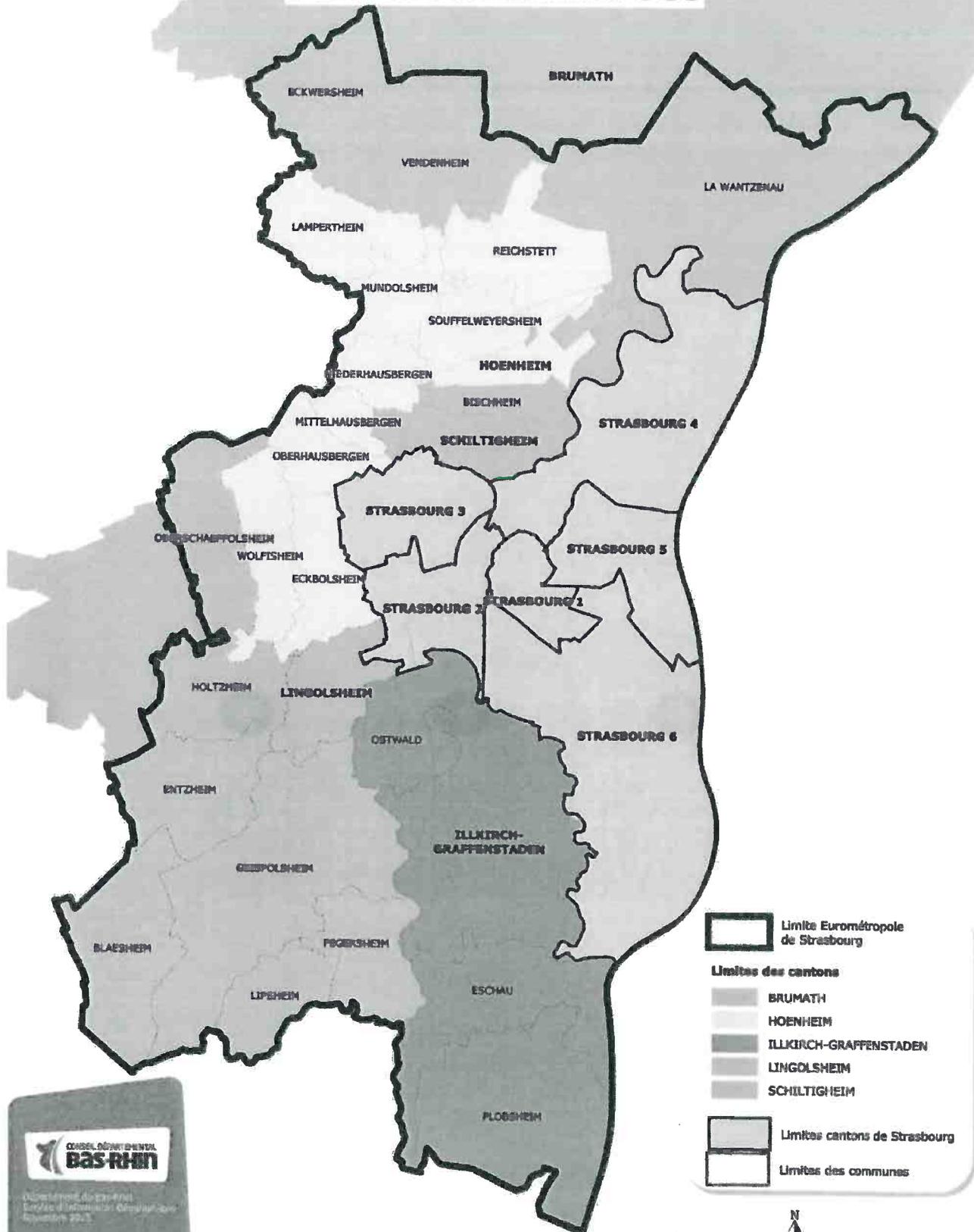
CONSEIL DÉPARTEMENTAL
BAS-RHIN

Strasbourg.eu
eurométropole

SOMMAIRE

Le préambule	4
Les enjeux du contrat de territoire	11
Les conditions de mise en œuvre	17
L'annexe financière	18

LES 11 CANTONS DU TERRITOIRE D'actions DE L'EUROMÉTROPOLE



PREAMBULE

PREAMBULE-EXPOSE DES MOTIFS

Un partenariat renouvelé entre le Département et l'Eurométropole de Strasbourg

Face aux difficultés et aux attentes de nos concitoyens, l'heure est au rassemblement de toutes les forces vives pour mener de façon collégiale des actions concrètes, innovantes et efficaces.

En tant que grande collectivité territoriale de proximité, le Département se doit de participer au renouveau de l'action publique. C'est dans cet esprit que doit se concevoir un partenariat nouveau et varié entre le Département et l'Eurométropole de Strasbourg, fondé sur un dialogue constructif.

Acteur majeur de l'équipement des territoires, le Département du Bas-Rhin s'est de longue date positionné comme le partenaire naturel des communes et des intercommunalités. Parce que la métropole strasbourgeoise est le moteur économique de l'Alsace et du Grand-est, le Département a soutenu la réalisation de ses équipements structurants et de proximité pour un montant de **76 M€** au titre du contrat de territoire 2009-2014.

Ce soutien s'exerce désormais dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences qui donne la possibilité au Département, au nom de la solidarité territoriale, de financer des investissements aux communes et à leur groupement, qui concourent au rayonnement européen de Strasbourg. En dépit d'un contexte budgétaire durablement contraint qui l'oblige à reporter ses propres investissements, le Département fait le choix d'être aux côtés de Strasbourg, locomotive naturelle du territoire, pour développer le campus des technologies médicales sur le site des hôpitaux universitaires de Strasbourg.

Au nom de la solidarité territoriale, la collectivité départementale entend également promouvoir l'équité territoriale et la cohésion sociale. C'est pourquoi, elle va aider les communes de l'Eurométropole à construire leurs équipements publics de proximité tant dans les communes que dans les quartiers de la politique de la ville, dans les domaines de l'accueil des jeunes enfants, des équipements sportifs, culturels et de lecture publique ou relevant de l'éducation populaire.

Une enveloppe de **6 millions d'euros** sera donc consacrée au financement de projets dans le cadre d'un contrat de territoire 2015-2016.

Au terme d'une négociation au cas par cas, la sélection des projets a visé la recherche d'un effet levier de sorte que chaque euro dépensé renforce l'attractivité, crée de l'emploi et réponde à un besoin non couvert. C'est pourquoi, les taux d'intervention du Département sont significatifs. L'objectif est de concentrer des moyens limités sur des enjeux prioritaires, permettant ainsi d'atteindre des résultats dans la durée, sans dispersion et en privilégiant la dimension qualitative de projets qui impactent réellement la vie quotidienne des habitants. Le soutien départemental porte de préférence sur la création d'équipements, avec une forte implication d'acteurs locaux dans la vie de ces équipements.

Les projets retenus sont destinés à améliorer l'accueil des publics en difficultés sociales et éducatives, à faciliter l'organisation familiale et à mettre à disposition des associations, de nouveaux outils d'animation de la vie locale.

Ce contrat de territoire, proposé à l'approbation de l'assemblée départementale, des conseils municipaux et de l'Eurométropole, est appelé à être cosigné aux côtés du Président du Conseil Départemental, par les Maires, le Président de L'Eurométropole et les Conseillers Départementaux du territoire.

Contrat de développement et d'aménagement du territoire

de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2016

Entre :

Le Département du Bas-Rhin, représenté par M. Frédéric BIERRY, Président, agissant en vertu d'une délibération de la commission permanente en date du

d'une part

Et

- * L'Eurométropole de Strasbourg, représentée par son Président, Monsieur Robert HERMANN agissant en vertu d'une délibération du conseil communautaire en date du ,

ainsi que

- les communes membres d'Eurométropole susmentionnée,

d'autre part

Est conclu un contrat de territoire de 2ème génération (désigné ci-après contrat de territoire)

Fait à Strasbourg , le

Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin

Frédéric BIERRY

Le Conseiller Départemental
du canton de Brumath

Etienne WOLFF

La Conseillère Départementale
du canton de Brumath

Christiane WOLFHUGEL

Le Conseiller Départemental
du canton de Hoenheim

Vincent DEBES

La Conseillère Départementale
du canton de Hoenheim

Cécile DELATTRE VAN HECKE

La Conseillère Départementale
du canton de Schiltigheim

Danielle DILIGENT

Le Conseiller Départemental
du canton de Schiltigheim

Jean-Louis HOERLE

La Conseillère Départementale
du canton de Lingolsheim

Catherine GRAEF-ECKERT

Le Conseiller Départemental
du canton de Lingolsheim

Sébastien ZAEGEL

La Conseillère Départementale
du canton de Illkirch-Graffenstaden

Alfonsa ALFANO

Le Conseiller Départemental
du canton de Illkirch-Graffenstaden

Yves SUBLON

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 1**

Mathieu CAHN

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 2**

Éric ELKOUBY

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 3**

Françoise BEY

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 4**

Yves LE TALLEC

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 5**

Olivier BITZ

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 6**

Pascale JURDANT-PFEIFFER

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 1**

Suzanne KEMPF

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 2**

Martine JUNG

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 3**

Serge OEHLER

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 4**

Françoise PFERSDORFF

**La Conseillère Départementale
du canton de Strasbourg 5**

Françoise BUFFET

**Le Conseiller Départemental
du canton de Strasbourg 6**

Jean-Philippe MAURER

**Le Président de l'Eurométropole de
Strasbourg**

Robert HERRMANN

Le Maire de Bischheim

Jean-Louis HOERLE

Le Maire d'Eschau

Yves SUBLON

Le Maire de Hoenheim

Vincent DEBES

Le Maire d'Illirch-Graffenstaden

Jacques BIGOT

Le Maire de Lampertheim

Sophie ROHFRICTSCH

Le Maire de Lipsheim

René SCHAAL

Le Maire de Blaesheim

Jacques BAUR

Le Maire d'Entzheim

Jean HUMANN

Le Maire de Fegersheim

Thierry SCHALL

Le Maire de Holtzheim

Pia IMBS

Le Maire de La Wantzenau

Patrick DEPYL

Le Maire de Lingolsheim

Yves BUR

Le Maire de Mundolsheim

Béatrice BULOUE

Le Maire de Niederhausbergen

Jean-Luc HERTZOG

Le Maire de Ostwald

Jean-Marie BEUTEL

Le Maire de Reichstett

Georges SCHULER

Le Maire de Souffelweyersheim

Pierre PERRIN

Le Maire de Vendenheim

Philippe PFRIMMER

Le Maire d'Oberschaeffolsheim

Eddie ERB

Le Maire de Plobsheim

Anne-Catherine WEBER

Le Maire de Schiltigheim

Jean-Marie KUTNER

Le Maire de Strasbourg

Roland RIES

Le Maire de Wolfisheim

Éric AMIET

LES GRANDS ENJEUX
PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Soutenir la vocation européenne et internationale de Strasbourg

Strasbourg, symbole de la réconciliation franco-allemande, a joué un rôle déterminant dans la construction européenne depuis ses origines.

Si le siège strasbourgeois du Parlement Européen est inscrit dans les traités, de plus en plus de parlementaires sont hostiles à la dualité des sièges. Cette hostilité se traduit par la réduction de la durée des sessions plénières à Strasbourg et la tenue à Bruxelles, non seulement des nombreuses réunions de commissions, mais de sessions extraordinaires de plus en plus fréquentes.

Entre 5 à 8 000 personnes viennent chaque mois à Strasbourg pour participer aux sessions parlementaires. La desserte aérienne insuffisante de Strasbourg et l'absence de liaisons rapides avec Bruxelles et les autres capitales européennes constituent aujourd'hui une difficulté réelle pour beaucoup d'entre elles. La moindre commodité des locaux du Parlement, le coût élevé et les capacités d'accueil hôtelier insuffisantes en périodes de session parlementaire - certains ne trouvent à se loger qu'à plus de quarante kilomètres de Strasbourg, sont citées en second.

Pourtant, Strasbourg, capitale de l'Alsace, est perçue comme une ville belle et accueillante, symbole d'une Europe polycentrique (institutions et des agences sur tout le territoire de l'Europe des 27, dans le respect de la diversité et le souci de la proximité avec les citoyens européens) et symbole de la démocratie et des Droits de l'Homme.

En effet, la Ville concentre les sièges d'institutions européennes majeures : la Cour européenne des Droits de l'Homme, le Parlement Européen, le Conseil de l'Europe, ainsi qu'un certain nombre de représentations permanentes, de consulats, d'organismes de coopérations scientifiques et universitaires, de production audio-visuelle, de coopération militaire, d'ONG, de lobbies caractéristiques du statut européen de Strasbourg.

Strasbourg doit, en contrepartie, assumer des obligations et supporter certaines charges du niveau de celles qui incombent habituellement à une capitale d'Etat. Pour y faire face, la Ville s'appuie sur ses partenaires locaux qui contribuent au soutien et au renforcement des fonctions européennes de Strasbourg aux côtés des autres collectivités, en particulier à travers le dispositif des contrats triennaux, sans interruption depuis 1980.

Le Département soutient le statut européen de Strasbourg à travers deux dispositifs spécifiques : le contrat triennal 2015-2017 pour 3,46 M€ sur un total de 148,71 M€ pour améliorer l'accessibilité aérienne de Strasbourg (baisse des taxes aéroportuaires et lignes aériennes stratégiques), et la convention Ville/Département pour l'accueil des parlementaires européens (200.000€/an).

Au titre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le Département s'est fortement engagé pour la réalisation d'opérations routières (rocade sud, requalification de l'A 35 et aménagement multimodal de l'entrée ouest) qui sont susceptibles de fluidifier le trafic autour de Strasbourg. Cet effort de 23 M€ se situe dans la continuité du soutien à la desserte aérienne et ferroviaire de la capitale européenne.

La modernisation du Palais de la Musique et des Congrès est une opération majeure pour repositionner l'agglomération strasbourgeoise sur le marché de la rencontre économique. Le Conseil Départemental apporte déjà une contribution déterminante de 8 M€. Il participe également au fonctionnement du Centre d'information pour les Institutions Européennes (20.000 € en 2015) et a financé le Lieu d'Europe qui abrite le CIIE (0,3 M€) .

Au-delà de la dimension politique, l'impact économique induit par la présence des institutions européennes à Strasbourg est responsable de la présence de 28 000 emplois directs et induits sur le territoire eurométropolitain et de la création de valeur ajoutée estimée à 800 M€ annuels.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Depuis 25 ans, le Conseil Départemental du Bas-Rhin intervient fortement pour favoriser l'attractivité et le rayonnement des activités universitaires et de recherche à Strasbourg, et encourager le transfert de technologies auprès des entreprises de tout le territoire. Sur les 10 dernières années, il a investi plus de **56 M€**, hors contrat de territoire, pour construire et rénover des bâtiments universitaires et de recherche, acquérir des équipements scientifiques modernes, améliorer les conditions d'hébergement et de restauration des étudiants, et pour attirer des chercheurs de renommée internationale.

L'enjeu est maintenant de positionner Strasbourg comme un centre d'excellence et de référence dans le domaine des technologies médicales sur la scène européenne et internationale. Aussi, le soutien du Département se poursuit par son appui à la réalisation du **Technoparc**, projet déterminant du développement du campus des technologies médicales.

Ce nouveau campus, situé sur le site des Hôpitaux universitaires de Strasbourg, regroupe l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement des produits et des techniques d'intervention : chirurgiens, chercheurs et industriels. Le transfert de technologie et d'expertise vise le développement des dispositifs médicaux de la conception jusqu'à l'usage clinique.

Alors que le marché des technologies médicales est en plein essor (croissance moyenne de 8% par an), ce projet bénéficie d'un soutien national (labellisations du programme d'investissement d'avenir et French TECH), d'une reconnaissance internationale de l'expertise des équipes à travers notamment l'IRCAD du professeur Marescaux et de la proximité d'un marché allemand très dynamique avec ses entreprises de pointe. La feuille de route du campus est ambitieuse : implanter 50 entreprises (grands industriels comme Siemens ou Medtronic et des start-up), créer **1 300 emplois** hautement qualifiés et former 10 000 professionnels par an. Le Campus des technologies médicales se structure autour de 3 programmes : l'Institut Hospitalo-Universitaire spécialisé dans la chirurgie guidée par image, la création d'un institut dédié au développement de nouveaux dispositifs médicaux implantables, piloté par l'Institut Carnot MICA (Materials Institute Carnot Alsace), et 4 sites pour accueillir des entreprises spécialisées dans les technologies médicales : le Biocluster des Haras, la pépinière d'entreprises innovantes PHB, l'IRCAD 2 et le Technoparc. Pour mémoire, le Département finance actuellement déjà l'IHU (**10 M€**), l'IRCAD2 (**0,75 M€**) et le Biocluster des Haras (**0,666 M€**).

Le **Technoparc** constituera le site principal d'accueil d'entreprises sur le campus. Il comprendra des bureaux modulables, des laboratoires et espaces de travail, des services techniques et administratifs mis en commun, des salles de conférence, le tout sur 30 000 m² pour une capacité d'accueil de 35 entreprises environ.

Le projet est situé au sud-est du site hospitalier, sur une emprise de 1,48 ha. Le programme d'aménagement du site comprendra la réhabilitation du pavillon Léon Blum et du bâtiment ORL ainsi que des nouvelles constructions. Les HUS ont vendu début 2016 à l'Eurométropole le terrain valorisé à 6 M€ HT. Le choix d'une concession d'aménagement présente des risques financiers et un déficit estimé actuellement à 6 M€. L'Eurométropole envisage de couvrir la majorité du déficit et de porter le risque avec le futur aménageur.

Il est proposé une participation départementale à la réalisation du Technoparc de **1,5 M€**. Cet engagement sera confirmé par la commission permanente sur la base d'un programme d'aménagement finalisé et d'une convention financière.

Par ailleurs, le Département a financé la construction de l'Ecole européenne pour **9,8 M€**. Il est proposé une participation départementale de **0,5 M€** à la réalisation du gymnase de la Robertsau, équipement qui sera utilisé par les collégiens et qui complètera l'aménagement de l'île aux sports (participation départementale de **0,52 M€**), zone sportive et de loisirs importante pour l'attractivité européenne de Strasbourg.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Le bilan du développement de l'agglomération strasbourgeoise sur les 30 dernières années montre, malgré d'importants efforts réalisés par l'ensemble des collectivités, une perte d'attractivité résidentielle par rapport au reste du département du Bas-Rhin. Si cette tendance s'est inversée depuis 2008 dans le cadre du programme de l'habitat avec le développement de l'offre en logements aidés, la demande reste élevée sur le territoire de l'Eurométropole (13 mois d'attente sur la métropole et 12 sur le reste du Bas-Rhin). Si le Département a pu consacrer 27 M€ au programme de l'habitat de l'Eurométropole de Strasbourg sur la période du précédent contrat de territoire 2009-2014, le Département a recentré ses aides à l'investissement sur l'adaptation des logements à la perte d'autonomie, tant auprès des propriétaires occupants que dans le parc social. S'agissant de ses aides au fonctionnement, il poursuit son soutien à l'accès ou le maintien dans le logement pour les ménages précaires dans le cadre des actions du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées.

Cependant, au-delà de l'offre d'habitat, l'Eurométropole de Strasbourg ambitionne d'accroître son attractivité résidentielle également en jouant sur la qualité d'accueil de sa population, de son cadre de vie, de ses espaces de nature et de ses équipements.

Pour construire une métropole des proximités, elle a besoin du Département, lequel est institué par la loi NOTRe du 7 août 2015 comme le garant de la cohésion sociale et de la solidarité territoriale sur tout son territoire. Ainsi, le Département et l'Eurométropole partagent une même ambition de donner à chaque habitant toutes les chances de construire et de vivre ses projets dans son quartier, dans sa commune, dans le Bas-Rhin. L'intervention départementale s'inscrira dans deux enjeux majeurs :

Construire un cadre de vie de qualité pour accompagner le développement résidentiel des communes

Le projet d'aménagement et de développement durable de l'Eurométropole vise à faire de l'agglomération, une métropole à taille humaine et riche de ses valeurs locales : « habiter sa commune, son quartier et vivre son agglomération ». Afin de rééquilibrer la croissance démographique vis-à-vis du reste du département, l'objectif de croissance est de 50 000 habitants supplémentaires, pour porter la population de l'agglomération à 520 000 habitants à l'horizon 2030. Cette dynamique démographique vise à capter pendant cette période la moitié de la croissance départementale.

Pour accueillir cette population, les besoins en production de logements sont évalués à 45 000, soit une moyenne d'environ 3 000 logements par an, dont la moitié en logements sociaux. L'Eurométropole est parvenue jusqu'alors au rythme de production annuel correspondant voire supérieur à l'ampleur souhaitée, soit 3 200 logements en moyenne depuis 2009.

A l'horizon 2030, cet effort portera essentiellement sur la valorisation du cœur métropolitain correspondant aux quartiers centraux de Strasbourg. L'axe allant du quartier Wacken-Europe à la liaison Heyritz-Kehl est particulièrement support de développement et les sites de la Porte Ouest et du Baggersee compléteront cette offre métropolitaine, grâce à leur bonne accessibilité actuelle et future et à leur situation urbaine, à l'articulation de la ville centre et des territoires périurbains.

S'il est porté prioritairement sur le cœur métropolitain, l'objectif de construction de logements sera également équitablement réparti sur l'ensemble des communes de l'agglomération, en priorisant les secteurs desservis par les transports en commun structurants. Cette dynamique s'accompagnera de services et d'équipements de la vie quotidienne, qui seront réalisés à proximité des lieux d'habitation. Pour augmenter la qualité de vie et répondre aux enjeux d'une métropole sobre en carbone, le Département soutiendra la création ou la réhabilitation avec mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'un certain nombre d'équipements socio-éducatifs, sportifs, culturels, petite enfance et périscolaires, listé dans l'annexe financière du contrat.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Améliorer la cohésion sociale et la vie quotidienne dans les quartiers de la politique de la ville

L'Eurométropole de Strasbourg concentre 25% de la population active mais aussi 30% des demandeurs d'emploi d'Alsace. Le taux de chômage y est en moyenne de 10% avec des pointes allant jusqu'à 25% voire 40% sur certaines tranches d'âge (jeunes et seniors) et certains territoires. Ainsi, les 18 quartiers prioritaires de la politique de la ville cumulent toutes les difficultés sociales et notamment d'insertion qui sont autant de défis à relever par la métropole et le Département. C'est le sens que le Département entend donner à son action par la signature du contrat de ville le 10 juillet 2015.

Depuis l'origine de la politique de la ville, le Département est un partenaire incontournable des collectivités. Cet engagement prend plusieurs formes :

Un soutien financier à l'investissement et au fonctionnement

Depuis 2005, il a alloué une aide de 29 M€ aux opérations de rénovation urbaine des quartiers du Neuhof, de la Meinau, d'HautePierre, de Cronembourg et de Lingolsheim, fléchés à 55% sur l'habitat, 27% sur les équipements publics et 17% sur les aménagements de voirie.

Par ailleurs, il co-finance des projets associatifs dans les domaines du soutien à la parentalité, de l'éducation, de l'insertion, de la lutte contre le décrochage scolaire, contre l'illettrisme et toute autre forme d'exclusion sociale. Il finance également le fonctionnement des structures socio-éducatives qui s'adressent au grand public, de la prévention spécialisée et de l'accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle pour les publics les plus vulnérables.

Un soutien à travers ses propres équipements et ses services

En agissant à la fois sur l'entretien du patrimoine des collèges et en proposant une restauration de qualité, le Département participe à l'effort collectif pour renforcer l'attractivité de ses établissements.

Le Vaisseau joue un rôle indéniable dans l'accueil des publics prioritaires : 16% des classes de la maternelle au collège proviennent des QPV. Le Château du Haut-Koenigsbourg pratique des tarifs préférentiels pour les groupes scolaires issus des réseaux de l'éducation prioritaire (ex ZEP-REP) qui développent leurs projets et leurs actions à partir d'un Contrat d'Objectifs Scolaires (COS), et la gratuité pour les accompagnateurs (1 pour 5 élèves). Les services sociaux et médico-sociaux du Département ainsi que les services délégués par le Département à la Ville de Strasbourg sont, au quotidien, des acteurs reconnus dans les quartiers de la politique de la ville.

Pour le contrat de ville 2015-2020, l'Eurométropole de Strasbourg a décidé d'engager aux côtés de l'Etat, un nouveau programme de rénovation urbaine, afin de poursuivre la mutation urbaine, sociale et économique de territoires ciblés d'intérêt national (Neuhof-Meinau, HautePierre, quartiers ouest Schiltigheim-Bischheim) et d'intérêt régional (Elsau, Cronembourg, Lingolsheim, Libermann à Illkirch-Graffenstaden). Le Département ne pourra plus intervenir sur ce programme.

Quant au volet humain, il se déclinera dans un projet de territoire en faveur de l'égalité urbaine et de cohésion sociale, dans les conventions territoriales, à l'échelle des 18 QPV. Il repose sur trois piliers : cohésion sociale, développement économique et emploi, cadre de vie et renouvellement urbain.

LES GRANDS ENJEUX PARTAGES AVEC LE TERRITOIRE

Le Département continuera de mobiliser ses compétences propres pour réaliser en synergie avec les autres partenaires, les objectifs prioritaires de ce projet de territoire dans le cadre de ses compétences de droit commun. Il agira en particulier sur la carte scolaire pour renforcer l'attractivité des collèges et donc la mixité sociale au sein de ces établissements, qui est un axe fort du contrat de ville.

Enfin, il accompagnera financièrement la création d'équipements sociaux et sportifs de qualité listés dans l'annexe financière du contrat, en visant à :

- ⇒ Améliorer l'accueil des publics en difficultés sociales et éducatives
- ⇒ Faciliter l'organisation familiale et favoriser les liens intergénérationnels.
- ⇒ Mettre à disposition des associations de nouveaux outils d'animation de la vie locale.

CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

Un territoire, une Métropole

Au 31 décembre 2014 est arrivé à échéance le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise conclu pour la période 2009-2014. L'Eurométropole et ses communes membres sont à présent susceptibles de bénéficier d'un contrat de 2ème génération pour la période 2015-2016. La programmation des opérations appelées à être financées par le Département est indiquée dans l'annexe financière.

Durée du contrat

Le nouveau contrat de territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est conclu pour une période de 2 ans. Il prend effet au 1er janvier 2015 et se terminera le 31 décembre 2016.

Engagement financier du Département

L'enveloppe maximale que le Conseil Départemental consacra au cours des 2 années du contrat (2015-2016) s'élève à 6 M€ dont 2 M€ pour les projets sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole et 1,5 M€ pour ceux portés par la ville de Strasbourg. L'enveloppe maximale retenue pour les 27 autres communes du territoire est de 2,5 M€ répartis selon la population DGF 2014. Ainsi, le montant pour chacun des cinq cantons hors Strasbourg, sera de :

BRUMATH : 165 000 € ; ILLKIRCH GRAFFENSTADEN : 600 000 € ; HOENHEIM : 615 000 € ;
LINGOLSHEIM : 500 000 € ; SCHILTIGHEIM : 620 000 €.

Exécution financière

L'exécution financière du contrat s'appuie sur le cadre fixé lors des séances plénières du 25 juin 2012, du 22 octobre 2012 et du 6 juillet 2015 ainsi que sur l'application des mécanismes généraux prévus par le contrat lui-même.

Les montants des subventions départementales figurant dans l'annexe financière sont purement indicatifs et n'engagent pas le Conseil Départemental sur la somme qui sera finalement attribuée sur la base d'un dossier de subvention complet. Ils constituent des sommes plafond de subvention.

La subvention qui sera attribuée in fine résultera de l'application du taux de subvention prévu au contrat sur le coût réel éligible. Celui-ci comprend le montant réel des travaux et de la maîtrise d'œuvre, à l'exclusion de toute autre dépense préparatoire ou périphérique (ex. accès parking, étude de faisabilité, diagnostic énergétique, ...).

Modalités de dépôt des demandes de subventions

Toute opération relevant du contrat de territoire doit impérativement faire l'objet d'un dépôt de dossier par le maître d'ouvrage concerné en vue d'une instruction et d'un passage en commission permanente du Conseil Départemental. Seule l'adoption du dossier par la commission permanente vaut engagement du Département.

Enfin conformément au règlement financier départemental, seules les opérations pour lesquelles une première facture de travaux aura été transmise par le maître d'ouvrage avant l'échéance du contrat, soit le 31 décembre 2016, pourront être effectivement financées.

ANNEXE FINANCIERE

**ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG**

CANTON DE BRUMATH

COMMUNE DE LA WANTZENAU	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Réalisation d'un terrain de football synthétique	650 000 €	640 000 €	100 000 €	15,63%

COMMUNE DE VENDENHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter- vention
Réalisation d'un skate park	125 000 €	82 000 €	65 000 €	79,27%

CANTON DE BRUMATH

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	775 000 €		
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS		722 000 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			165 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE HOENHEIM

COMMUNE DE HOENHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'un club-house et réhabilitation des vestiaires du gymnase du centre	538 671 €	531 693 €	100 000 €	18,81%
Mise en accessibilité de 4 équipements (écoles, halte garderie, tennis club)	248 840 €	237 540 €	32 716 €	13,77%
Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles		Sous-total HOENHEIM	132 716 €	

COMMUNE DE LAMPERTHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Equipement et nouvelles collections de la bibliothèque	114 000 €	114 000 €	31 000 €	27,19%

Commentaires : Continuité avec le soutien financier déjà accordé pour la construction de la bibliothèque à hauteur de 97 350 €.

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Mise en accessibilité de 8 équipements communaux	106 167 €	95 667 €	20 000 €	20,91%

Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles

COMMUNE DE NIEDERHAUSBERGEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'une salle à dominante sportive	3 041 800 €	2 322 000 €	100 000 €	4,31%
COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Aménagement d'un bâtiment comprenant un accueil périscolaire, un multi-accueil et un relais assistantes maternelles	1 600 000 €	1 100 000 €	160 000 €	14,55%
COMMUNE DE REICHSSTETT	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Réalisation d'un dojo	268 000 €	268 000 €	80 000 €	29,85%
COMMUNE DE SOUFFELWEYERSHEM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Augmentation de la capacité du gymnase des 7 arpents (tribunes et accessibilité)	582 100 €	582 100 €	80 000 €	13,74%
COMMUNE DE WOLFISHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Mise en accessibilité de l'école maternelle et de la halte garderie	18 405 €	14 105 €	11 284 €	80,00%

Commentaires : Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment ou à l'équipement sont éligibles

CANTON DE HOENHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	6 517 983 €		
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		5 265 105 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			615 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE SCHILTIGHEIM

COMMUNE DE BISCHHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Restructuration lourde de l'école République qui accueille des locaux d'enseignements spécialisés	641 000 €	489 000 €	200 000 €	40,90%

Commentaires : La restructuration lourde de l'école est éligible à hauteur d'un montant éligible de 489.000€ qui exclu les travaux de démolition et désamiantage ainsi que la location des bâtiments

Mise en accessibilité de 8 bâtiments communaux	86 400 €	86 400 €	15 000 €	17,36%
	727 400 €	575 400 €	215 000 €	

Commentaires : Locaux associatifs, scolaires, culturels et sportifs. Seuls les travaux d'accessibilité directement liés au bâtiment sont éligibles, des aménagements extérieurs détachés du bâtiment sont exclus du montant éligible.

COMMUNE DE SCHILTIGHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Création d'un terrain synthétique au stade Romens	150 000 €	150 000 €	85 000 €	56,67%
Rénovation et restructuration de l'ancienne coopérative des bouchers	4 974 298 €	4 358 500 €	320 000 €	7,34%
	5 124 298 €	4 508 500 €	405 000 €	

CANTON DE SCHILTIGHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	5 851 698 €		
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		5 083 900 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			620 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG

CANTON DE LINGOLSHEIM

COMMUNE DE BLAESHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Création d'un accueil périscolaire de 50 places	500 000 €	500 000 €	33 400 €	6,68%

COMMUNE D'ENTZHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Reconstruction de la salle des fêtes et construction d'un club-house	4 958 901 €	1 966 500 €	140 600 €	7,15%

Commentaires : Les travaux de terrassement sont prévus au dernier trimestre 2016.

COMMUNE DE FEGERSEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Chauffage de centre sportif et culturel	675 000 €	675 000 €	34 800 €	5,16%

COMMUNE DE HOLTZHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction de 2 courts de tennis et d'un club-house	312 000 €	312 000 €	22 400 €	7,18%

COMMUNE DE LINGOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction du gymnase des Tanneries	4 281 080 €	2 664 560 €	158 800 €	5,96%

Commentaires : Opération inscrite au CTAS 2009-2014 pour une première phase, l'engagement départemental est reporté au contrat 2015-2016.

COMMUNE DE LIPSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Construction d'une bibliothèque	1 331 000 €	566 610 €	34 000 €	6,00%

Commentaires : Phase APD en décembre 2015 - Surface dédiée à la bibliothèque de 212 m² sur un bâtiment de 498 m².

COMMUNE D'OBERSCHAEFFOLSHEIM	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'intervention
Reconstruction des vestiaires du club-house de football	617 500 €	617 500 €	76 000 €	12,31%

CANTON DE LINGOLSHEIM

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	12 675 481 €			
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS		7 302 170 €		
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			500 000 €	

**ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG**

CANTON D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

COMMUNE D'ESCHAU	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Aménagement de l'espace jeunes	50 000 €	50 000 €	35 000 €	70,00%
Travaux d'accessibilité à l'école maternelle	40 000 €	40 000 €	16 400 €	41,00%
Transfert et aménagement du musée d'Eschau	500 000 €	380 000 €	79 800 €	21,00%
	590 000 €	470 000 €	131 200 €	27,91%

COMMUNE D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Création d'un accueil périscolaire au sein d'un projet d'extension et de restructuration de l'école maternelle Lixenbuhl	796 240 €	796 240 €	200 000 €	25,12%
Création d'une salle d'activités périscolaires rue Schwilgué	879 167 €	617 634 €	128 800 €	20,85%
	1 675 407 €	1 413 874 €	328 800 €	23,26%

COMMUNE D'OSTWALD	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du Département	Taux d'inter-vention
Mise aux normes du centre sportif et de loisirs	350 000 €	350 000 €	56 000 €	16,00%
Création d'un accueil périscolaire	235 000 €	161 000 €	84 000 €	52,17%
	585 000 €	511 000 €	140 000 €	27,40%

CANTON D'ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

TOTAL GENERAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES	2 850 407 €		
TOTAL DU MONTANT ELIGIBLE DES PROJETS		2 394 874 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES			600 000 €

ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE

CANTONS DE STRASBOURG

CANTON DE STRASBOURG 1	Mo	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Campus TECHMED	EMS	6 000 000 €	6 000 000 €	1 500 000 €	25,00%

CANTON DE STRASBOURG 3	Mo	Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Modernisation de la piscine de HautePierre	EMS	12 750 000 €	12 750 000 €	500 000 €	3,92%

CANTON DE STRASBOURG 4		Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Construction du gymnase de la Robertsau	VdS	5 575 403 €	1 588 990 €	800 000 €	50,35%
Construction du centre médico-social de la Robertsau	VdS	1 691 677 €	1 691 667 €	500 000 €	29,56%
		7 267 080 €	3 280 657 €	1 300 000 €	39,63%

CANTON DE STRASBOURG 6		Coût total H.T. de l'opération	Montant éligible	Aide prévue du CD67	Taux
Restructuration du gymnase du Stockfeld	VdS	1 666 667 €	1 666 667 €	200 000 €	12,00%

CANTONS DE STRASBOURG

TOTAL HORS TAXES DES PROJETS CHIFFRES		27 683 747 €		
TOTAL DU COUT ELIGIBLE DES PROJETS			23 697 324 €	
TOTAL DES AIDES PREVISIONNELLES				3 500 000 €
				dont Maîtrise d'ouvrage Ville de Strasbourg : 1 500 000 €
				dont Maîtrise d'ouvrage Eurométropole : 2 000 000 €

Pour mémoire, le Département a pris de nouveaux engagements en faveur de l'agglomération strasbourgeoise dans le cadre du CPER 2015-2020

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Coût total H.T. de l'opération	Aide prévue du CD67	Taux
Aménagement du pôle d'étude et de conservation des collections des musées de Strasbourg	Vds	8 000 000 €	1 500 000 €	18,75%
RN 353 Achèvement de la seconde phase de la rocade sud de Strasbourg	Etat	60 000 000 €	12 000 000 €	20,00%
A35 - Strasbourg : construction de murs antibruit dans le secteur de la Montagne verte	Etat	4 000 000 €	480 000 €	12,00%
A35 Requalification de l'A35 dans la traversée de l'agglomération de Strasbourg	Etat	20 000 000 €	3 333 000 €	16,67%
RN4-A351 Aménagement multimodal de l'entrée ouest de Strasbourg: 1ère phase	Etat	36 000 000 €	7 340 000 €	20,39%
Port autonome de Strasbourg (accessibilité et capacité de traitement des conteneurs)	PAS	8 500 000 €	541 000 €	6,36%

TOTAL des engagements prévus	136 500 000 €	25 194 000 €
------------------------------	---------------	--------------

**ANNEXE FINANCIERE DU CONTRAT DE TERRITOIRE
DE L'EUROMETROPOLE STRASBOURG**

RECAPITULATIF PAR CANTON

CANTONS	Coût total H.T. des projets	Montant éligible des projets	Aides prévues du Département
CANTON DE BRUMATH	775 000 €	722 000 €	165 000 €
CANTON DE HOENHEIM	6 517 983 €	5 265 105 €	615 000 €
CANTON DE SCHILTIGHEIM	5 851 698 €	5 083 900 €	620 000 €
CANTON DE LINGOLSHEIM	12 675 481 €	7 302 170 €	500 000 €
CANTON D'ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	2 850 407 €	2 394 874 €	600 000 €
CANTONS DE STRASBOURG	27 683 747 €	23 697 324 €	3 500 000 €
TOTAL GENERAL	56 354 315 €	44 465 373 €	6 000 000 €

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

5. Rénovation du chauffage du centre sportif et culturel.

Par délibération du 11 mai 2015, le Conseil Municipal a validé le projet de rénovation du chauffage du Centre Sportif et Culturel qui lui avait été présenté en réunion plénière le 11 avril 2016, sur la base des études réalisées par la société MH Ingénierie, chargée de la mission de maîtrise d'œuvre.

Ce projet consiste en la création :

- d'une chaufferie extérieure,
- de chaudières en granulés bois et gaz,
- d'un chauffage par air pulsé au sein du gymnase,
- en option : du rafraîchissement pour certains locaux.

Le montant était estimé à l'avant-projet, en avril 2015, à 590.000 € HT, plus une option de 85.000 € HT pour le rafraîchissement d'air.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 23 février 2016. Les offres ont été remises le 16 mars 2016 et analysées par le maître d'œuvre.

Cette analyse a été présentée à la commission d'appel d'offres le 11 avril 2016, qui propose de retenir les candidats suivants :

- Lot 1 : chauffage – ventilation – rafraîchissement – électricité : SANICHAUF, pour un montant de 440.000 € HT
- Lot 2 : gros œuvre – tous corps d'état : CBA, pour un montant de 210.789,13 € HT

Les travaux s'élèveront donc à 650.789,13 € HT, et seront financés sur fonds propres de la commune.

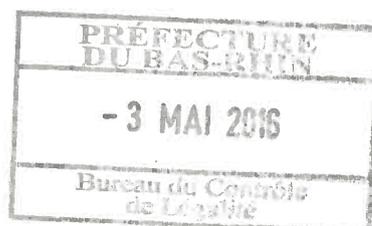
Le Conseil Municipal,

Vu la délibération du 11 mai 2015,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 11 avril 2016,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Décide** d'attribuer les travaux de rénovation du chauffage du Centre Sportif et Culturel aux entreprises suivantes :
 - Lot 1 : chauffage – ventilation – rafraîchissement – électricité : SANICHAUF, pour un montant de 440.000 € HT
 - Lot 2 : gros œuvre – tous corps d'état : CBA, pour un montant de 210.789,13 € HT
- **Charge M. le Maire** ou son représentant de signer tout acte y relatif,
- **Charge M. le Maire** ou son représentant de solliciter toute aide financière de tout partenaire, sur la base des marchés ainsi attribués.



Le Maire

Thierry SCHAAL

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

6. Création d'un jardin thérapeutique et aromatique sur le site de l'EHPAD « Le Gentil'Home ».

Comme cela a été présenté au Conseil Municipal lors de la séance du 14 septembre 2015, le « Lilly day of services » s'est concrétisé début avril par la réalisation d'un jardin thérapeutique et aromatique aux abords de l'EHPAD « Le Gentil' Home », en lien avec l'association des Amis du Gentil' Home.

Dans ce cadre, et suite aux foulées de Fegersheim de septembre 2015, l'Association du Comité de Fêtes de Fegersheim-Ohnheim a fait un don de 800 € à cette association, qui sera amenée à gérer le jardin.

Pour la mise en œuvre pratique, il a été convenu d'un partage des frais entre la commune et l'EHPAD, ce projet étant transversal entre l'association, l'EHPAD, le soutien matériel de la société Lilly et de la commune de Fegersheim.

Les frais exposés pour ces travaux se sont élevés à 17.740,11 € TTC, dont 5.912 € de charges de personnel.

Comme cela a été évoqué avec l'EHPAD, il est proposé de répartir cette somme par moitié entre la commune et l'EHPAD. La somme demandée à l'EHPAD est donc de 8.870 €.

Le Conseil Municipal,

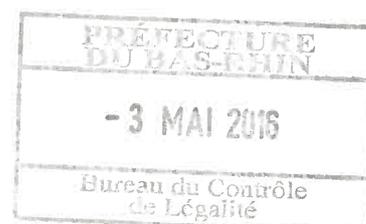
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Décide** de mettre un montant de 8.870 € à la charge de l'EHPAD « Le Gentil'Home » dans le cadre du partenariat pour la réalisation du jardin thérapeutique et aromatique,
- **Charge M. le Maire** ou son représentant d'émettre le titre de recettes correspondant.



Le Maire

Thierry SCHAAL





MAIRIE DE FEGERSHEIM

ATELIER TECHNIQUE

HEURS POUR LE JARDIN THERAPEUTIQUE DE LA MAISON DE RETRAITE

Orgnisation du projet

09/03/2016	4 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
09/03/2016	6 heures	RIFF Sébastien
10/03/2016	7 heures	RIFF Sébastien

Création jardin thérapeutique

29/03/2016	2 heures	VOLLMER Yvan
	7 heures	RIFF Sébastien
30/03/2016	2 heures	VOLLMER Yvan
	6 heures	RIFF Sébastien
31/03/2016	3 heures	VOLLMER Yvan
	2 heures	RIFF Sébastien
01/04/2016	4 heures	RIFF Sébastien

Orgnisation du projet

14/03/2016	1 heures	VOLLMER Yvan
	4 heures	RIFF Sébastien

Préparer main courrant métallique

15/03/2016	8 heures	HOUSSEMAND Roger
------------	----------	------------------

Réunion et travaux préparatoires

15/03/2016	1 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
16/03/2016	4 heures	RIFF Sébastien
17/03/2016	7 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
	4 heures	BINDREIFF Claire
	8 heures	Schalck Pierre
	7 heures	REIBEL Kevin

Création jardin thérapeutique

04/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
05/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
06/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
07/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
	1 heures	SPEYSER Vincent
08/04/2016	7 heures	VOLLMER Yvan
	7 heures	Schalck Pierre

Terrassement

21/03/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
22/03/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	RIFF Sébastien
	8 heures	Schalck Pierre

Rangement et finition jardin thérapeutique

11/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	Schalck Pierre
12/04/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	Schalck Pierre

Préparation matériels et travaux préparatoires

23/03/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	Schalck Pierre

Création jardin thérapeutique

24/03/2016	8 heures	VOLLMER Yvan
	8 heures	Schalck Pierre

Dépose matériel 1 heures SPEYSER Vincent

158 Heurs

137 Heurs

POUR UN TOTAL DE 295 Heurs
36,88 Jours

8 heures jour

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

7. Acquisition de matériel pour le Feg'stival.

A l'occasion de l'organisation du Feg'stival, la commune prévoit de faire l'acquisition de 150 barrières de police, ainsi que d'une remorque, pour un montant estimatif de 10.000 € TTC.

L'acquisition de ce matériel permettra de faciliter l'organisation du Feg'stival, animation centrale de la commune qui attire au centre de notre village près de 3.000 personnes chaque année depuis 8 ans au mois de juin. Il permettra par ailleurs d'assurer la sécurité de toutes les autres manifestations communales d'ampleur, comme, par exemple, les foulées de Fegersheim qui auront lieu chaque année au mois de septembre.

Enfin, dans le cadre d'une mutualisation entre communes, il est prévu la possibilité de prêter ces matériels aux communes voisines, pour leurs propres manifestations.

Une aide financière de la part de Madame la Députée Sophie ROHFRTSCH est envisageable dans le cadre de cette acquisition, qui serait financée sur fonds propres de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de l'acquisition de 150 barrières de police et d'une remorque pour l'organisation du Feg'stival, pour un montant estimatif de 10.000 € TTC, pris en charge sur les crédits 2016 de la commune,
- **Charge M. le Maire** ou son représentant de solliciter l'aide financière de Mme la Députée sur la base de ce projet.



Le Maire

Thierry SCHAAL
S
BUREAU
DU BAS-RHIN

- 3 MAI 2016

Bureau du Contrôle
de Légalité

COMMUNE DE FEGERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

8. Convention de partenariat pour le lavage de gobelets réutilisables.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la commune a fait l'acquisition, en 2015, de 3.000 gobelets réutilisables.

Elle souhaite les mettre à disposition des organisateurs de manifestations sur la commune.

Afin de garantir la longévité du matériel et son maintien en bon état, la commune souhaite faire réaliser les prestations de lavage des gobelets utilisés lors de manifestations à l'ESAT d'Erstein, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la société ECOCUP.EU.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission communication et développement durable,

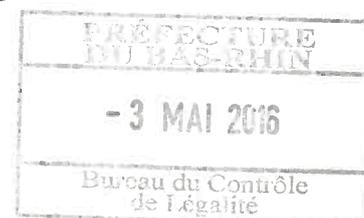
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

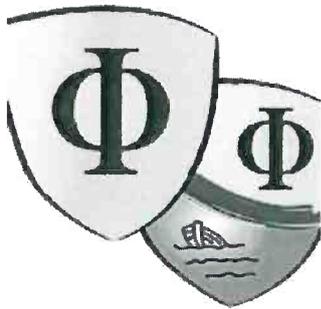
- **Approuve** le contenu de la convention proposée par ECOCUP.EU
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférant.



Le Maire

Thierry SCHAAL





CONVENTION DE LAVAGE DE GOBELETS REUTILISABLES

Entre les soussignés ;

La commune de Fegersheim située 50 Rue de Lyon ci après dénommée «commune de Fegersheim» représentée par M. Thierry SCHAAL.

d'une part,

et

La société ECOCUP Distribution, n° de SIRET 509 100 392 00018 dont le siège social est situé Allée Château d' Aubiry, 66400 CERET, représentée par Monsieur Emmanuel TORRENT dûment habilité aux fins des présentes.

Ci-après dénommée " ECOCUP ",

ci-après collectivement "Les Parties".

CECI ÉTANT PRÉCISÉ, LES PARTIES ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir, d'une part, les termes du partenariat entre la commune de Fegersheim et ECOCUP, et d' autre part, les responsabilités de chacune des parties.

La convention porte sur une prestation de lavage de gobelets réutilisables personnalisés à l'effigie de la commune de Fegersheim.

ARTICLE 2: Fonctionnement de la prestation

ECOCUP établira des tarifs de lavage fixes pour ses contenants utilisés à savoir ECO 30 (25 cl utiles – 33cl plein).

ARTICLE 3: Engagements de ECOCUP

Dans le cadre de la prestation proposée, ECOCUP gère :

- Le lavage des gobelets auprès de notre ESAT partenaire situé à ERSTEIN (67) pour les verres sales en deçà de 4 jours après leur utilisation. La prestation sera effectuée par une machine à capot pour le lavage « standard » des gobelets sales non piqués (mois).
« standard » des gobelets sales non piqués (mois).
- Le lavage des gobelets sales (piqués) auprès de notre siège social situé au BOULOU (66) pour les verres sales au delà de 3 jours après leur utilisation. Une prestation de lavage soutenue sera effectuée (trempage, frottage, lavage).
- Un bon de commande sera réalisé pour chaque prestation de lavage en fonction du nombre réel de verres lavés.
- A défaut de pouvoir laver les gobelets auprès de l'ESAT d'ERSTEIN (ex : absence de machine à capot), Ecocup pourra vous proposer la prestation de lavage auprès de son siège sociale (66) ou auprès d'autres ESAT partenaires (départements : 94 ou 73). Tout lavage hors Erstein engendra la facturation supplémentaire du transport aller-retour.

ARTICLE 4: Engagements de la commune de Fegersheim :

La commune de Fegersheim s'engage à :

- A effectuer chacune des demandes de prestation de lavage par mail directement auprès d'Ecocup. Ecocup vérifiera auprès de l'ESAT la disponibilité de la machine à capot.
- A communiquer à Ecocup le nombre de verres à laver.
- A communiquer à Ecocup la date de fin de manifestation et la date à laquelle les verres seront apportés.
- Apporter les gobelets sales par vos propres moyens directement auprès de notre ESAT partenaire situé à :

E.S.A.T. Nouveaux Horizons
Rue Ettore BUGATTI
67150 ERSTEIN

- A effectuer tout réassort de verres auprès de la société ECOCUP

ARTICLE 5 : Dispositions financières :

Vous trouverez ci dessous les tarifs retenus :

- Lavage des gobelets ECO 30 réalisés par Ecoverre : 0,12 € HT / verre sale non piqués
- Lavage des gobelets ECO 30 réalisés par Ecoverre : 0,12 € HT / verre sale piqués + facturation du transport jusqu'au siège social d'Ecocup.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

Le présent contrat est conclu pour une durée de 6 mois (01/05/2016 au 31/10/2016).

RECONDUCTION :

A l'expiration de la période du partenariat, la présente convention se renouvellera pour 6 mois par tacite reconduction jusqu'au 30/04/2016, sauf résiliation par l'une des parties selon notification adressée à l'autre partie par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, 1 (six) mois avant la date d'expiration du partenariat.

ARTICLE 7 : Propriété des marques et images

7.1. La commune de Fegersheim est titulaire des marques suivantes : nom, logo et emblème. La présente convention ne confère à ECOCUP aucun droit de propriété ou d'exploitation générale sur la marque la commune de Fegersheim.

7.2. ECOCUP pourra exploiter à toutes fins promotionnelles et/ou commerciales, à ses frais, et sans aucune contrepartie supplémentaire de la part de la commune de Fegersheim, le nom, le logo et l'emblème. Toute exploitation visée à la présente clause sera subordonnée à l'agrément préalable de la commune de Fegersheim, qui se réserve le droit de refuser de l'agréer au cas où elle estime que l'exploitation envisagée ne se conforme pas à l'esprit de la commune de Fegersheim.

7.3. La présente convention ne confère pas à la commune de Fegersheim aucun droit de propriété ou d'exploitation sur la marque ECOCUP.

ARTICLE 8 : Responsabilité et assurances

ECOCUP souscrira une assurance couvrant sa responsabilité civile pour l'ensemble des moyens (personnel et matériel). En qualité d'employeur, ECOCUP s'engage à respecter la législation fiscale et la législation du travail en vigueur.

ARTICLE 9 : Juridictions compétentes

Les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir au meilleur règlement amiable de tout différend susceptible d'advenir à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Le Droit applicable au présent contrat est le Droit français.

Fait à CERET en deux exemplaires originaux, le 04/04/2016.

(signature et cachet)

Pour la commune de Fegersheim

M. Thierry SCHAAL

Pour ECOCUP

M. Flavien CASELLAS

Co-Gérant Ecocup



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 03

9. Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables.

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la commune a fait l'acquisition, en 2015, de 3.000 gobelets réutilisables.

Elle souhaite les mettre à disposition des organisateurs de manifestations sur la commune.

Cette initiative vise à réduire la production de déchets sur les manifestations en évitant l'usage de la vaisselle jetable. Il s'agit de promouvoir et de faciliter l'usage des gobelets réutilisables sur les manifestations, et par ce biais, sensibiliser le public à la réduction des déchets.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission communication et développement durable,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- **Approuve** le contenu de la convention proposée par la Commission communication et développement durable
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les actes y afférant.



Le Maire

Thierry SCHAAL



PJ. Convention de mise à disposition des gobelets réutilisables



Convention de mise à disposition de gobelets réutilisables

Entre

Nom de l'organisme :
Raison sociale :
Représenté par :
En qualité de :
Téléphone :
Mail :

Et

La commune de Fegersheim
Représentée par Thierry SCHAAL
En qualité de Maire
50 rue de Lyon
67640 FEGERSCHEIM
03 88 59 04 59
mairie@fegersheim.fr

La commune de Fegersheim possède 3000 gobelets réutilisables de 25cl, destinés à être mis à disposition des organisateurs de manifestations, fêtes et événements sur son territoire, sous réserve de disponibilité et de réservation **au moins 6 semaines avant la date de l'événement**.

Le système du gobelet réutilisable et consignés est devenu une excellente alternative aux gobelets jetables. En effet, il est plus résistant (accepte les boissons chaudes), lavable en machine (80°C maximum) et génère moins de déchets. La consigne significative de 1€ pour les utilisateurs permet d'en garantir la récupération.

Cette convention a pour objet de définir les obligations liant les deux parties.

Article 1 – Objet de la convention

La commune de Fegersheim et l'organisateur de la manifestation établissent un partenariat afin de garantir le bon usage et le retour des gobelets réutilisables mis à disposition lors de l'événement.

Ce partenariat vise à réduire la production de déchets sur les manifestations en évitant l'usage de la vaisselle jetable. Il s'agit de promouvoir et de faciliter l'usage des gobelets réutilisables sur les manifestations, et par ce biais, sensibiliser le public à la réduction des déchets.

Par la présente convention et dans le respect de ses statuts, les deux parties s'engagent à respecter les conditions précisées dans les articles suivants.

Article 2 – Manifestations communales

Les associations responsables des buvettes organisées dans le cadre des manifestations communales sont tenues d'avoir recours aux gobelets réutilisables de la commune.

Dans le cadre d'une manifestation communale, la commune de Fegersheim prendra en charge 50% du coût TTC de la prestation de lavage, séchage et rangement des gobelets (cf. article 6 de la présente convention).

Liste (non exhaustive) des manifestations communales :

- Feg's Dance
- Bal du 13 juillet
- Foulées de Fegersheim

La commune de Fegersheim se réserve le droit d'ajouter des manifestations à cette liste.

Article 3 – Manifestation et gobelets souhaités (à compléter par l'emprunteur)

Nom de la manifestation :

Type de manifestation (communale/privée) :

Nom de l'emprunteur :

Nom du responsable des gobelets réutilisables :

Date :

Lieu :

Nombre de gobelets souhaités :

Date d'emprunt souhaitée :

Article 4 – Modalités d'emprunt

L'emprunt et la restitution des gobelets se fait à l'adresse suivante, et aux dates précisées à l'article 3 de la présente convention :

Centre sportif et culturel
17a rue du Général de Gaulle
67640 FEGERSHEIM

Article 5 – Obligations de l'emprunteur

L'emprunteur s'engage à n'utiliser les gobelets mis à disposition que dans le cadre de la manifestation initialement prévue.

L'emprunteur s'engage, avant la manifestation, à sensibiliser les personnes en charge de la gestion des gobelets aux contraintes techniques liées à la gestion de ce stock, et lors de la manifestation, à communiquer et informer le public sur l'utilisation des gobelets réutilisables.

A la date d'emprunt, l'emprunteur devra fournir un chèque de caution (non encaissé) s'élevant à 200€ pour moins de 500 gobelets empruntés, et à 500€ au-delà de 500 gobelets empruntés.

A compter de la date d'emprunt des gobelets, l'emprunteur sera responsable de l'hygiène, de la propreté et des dégradations subies, à l'exception de celles résultant d'une usure normale.

Article 6 – Nettoyage

L'emprunteur est tenu de faire assurer la prestation de nettoyage, séchage et rangement des gobelets par la société Ecocup.eu, dans le respect des dispositions établies par la convention signée entre cet organisme et la commune de Fegersheim.

Cette dernière stipule que la prestation de lavage devra, dans la mesure du possible, être effectuée sur le site de l'ESAT d'Erstein (Rue Ettore BUGATTI, 67150 ERSTEIN) :

- L'emprunteur se charge d'aller y déposer les gobelets sales dans les trois jours suivants la manifestation.
- L'emprunteur se charge d'aller récupérer les gobelets propres à l'ESAT d'Erstein et de les ramener dans leur lieu de stockage à Fegersheim.
- L'emprunteur assume la totalité du coût TTC de cette prestation ; tarif fixé à 0.12€HT/gobelet sale.

En cas d'indisponibilité à l'ESAT d'Erstein ou de gobelets particulièrement sales (demeurés sans lavage plus de trois jours après la manifestation), ces derniers devront être lavés dans un autre point de nettoyage, désigné par Ecocup.eu :

- Ecocup.eu prend en charge le transport aller-retour des gobelets sales au départ de Fegersheim.
- L'emprunteur assume la totalité du coût TTC de cette prestation ; le tarif est fixé à 0.12€HT/gobelet sale, auquel s'ajoute le coût du transport.

La commune de Fegersheim se charge, une fois la demande de mise à disposition de gobelets reçue, à prévenir le prestataire Ecocup.eu de la date prévisionnelle de lavage.

Article 7 - Restitution

Les gobelets devront être restitués à la date précisée à l'article 3 de la présente convention. **Lors de la restitution, l'organisateur sera tenu de rembourser les gobelets non restitués ou endommagés à raison de 1€ par gobelet.**

La commune de Fegersheim s'engage à retourner le chèque de caution dès le paiement du montant dû par l'emprunteur.

Article 8 – Distribution des gobelets lors de la manifestation

Pour garantir le retour de ces gobelets, la commune de Fegersheim préconise la mise en place d'un système de consigne à 1€, qui responsabilise les participants et permet de financer le rachat des gobelets non restitués.

Article 9 – Modification

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les deux parties.

Fait à
Le

Pour l'emprunteur,

Pour la commune de Fegersheim,

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

10. Dons de deux orgues de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Charles Beck à l'association Luthiers Sans Frontières.

L'Ecole Municipale de Musique et de Danse Charles Beck détient dans ses locaux deux orgues, non utilisés à ce jour.

Les deux orgues ont été donnés à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse il y a plus de 10 ans. Ils ne figurent donc pas dans l'inventaire comptable des biens de la commune.

Il est proposé de faire don de ces deux instruments à l'association Luthiers Sans Frontières, qui se chargera de les envoyer, à ses frais, à la ville de Jacmel (Haïti), jumelée avec Strasbourg.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la Commission animation, culture, santé et bien-être

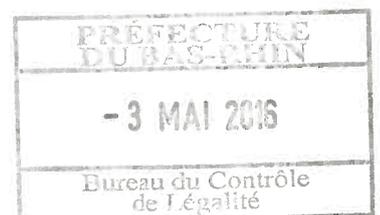
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Accepte** de faire don des deux orgues à l'association Luthiers Sans Frontières



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSHEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25	Absents : 04
	Procurations : 03

11. Subventions dans le cadre scolaire.

Suite à la suppression de la participation du Conseil Départemental depuis la rentrée 2015/16, la commission scolaire réunie en date du 7 septembre 2015 propose de se substituer à cette aide et de financer les classes de découverte à hauteur de 12 € par jour, par enfant et par nuitée. Pour mémoire la participation était de 6 € auparavant.

La subvention sans nuitée restera inchangée à savoir 5 €/jour/enfant.

Subvention pour l'école élémentaire de Fegersheim :

- une subvention de 3.960 € (12 € x 66 élèves x 5 jours) à l'école élémentaire Fegersheim pour l'organisation d'une classe de découverte au Centre Alter-Ego de Muckenbach du 14 au 18 mars pour les élèves des classes du CP – CE1 et CM2.

Ce montant sera versé directement à l'établissement scolaire concerné.

Cette dépense est prévue au compte 6574 du budget primitif 2016.

Le Conseil Municipal,

Vu la proposition de la commission scolaire réunie le 7 septembre 201,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- **Approuve** le principe du versement de 12 € par jour, par enfant et par nuitée,
- **Approuve** le versement d'une somme de 3.960 € à l'école élémentaire de Fegersheim pour le séjour à Muckenbach du 14 au 18 mars 2016.



Le Maire

Thierry SCHAAL



Arrondissement de Strasbourg-Campagne

COMMUNE DE FEGERSEIM**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00**

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25	Absents : 04 Procurations : 03

12. Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs annexé au budget primitif 2016 est appelé à évoluer régulièrement, en fonction des modifications de la structure des effectifs de la commune.

Dans ce cadre, il conviendrait de procéder aux changements suivants :

- Création de 3 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe pour une durée limitée, du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, afin d'accueillir les agents saisonniers d'été.

Ces demandes ont été transmises aux membres du Comité technique.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Vu la transmission aux membres du comité technique,

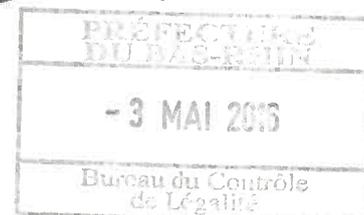
Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Décide la création d'emplois définie ci-dessus.



Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

Absents : 04

Procurations : 03

13. Avis sur la fusion de la communauté de communes des Châteaux avec l'Eurométropole de Strasbourg.

Point reporté.

 Le Maire

Thierry SCHAAL



COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25 Absents : 04 Procurations : 03

14. Acquisition de terrains par l'Eurométropole de Strasbourg à incorporer dans la voirie publique.

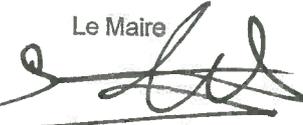
Point complémentaire ajouté en début de séance.

Dans le cadre du projet de démolition/reconstruction du pont Im Schloessel, en vue de la mise aux normes de cet ouvrage, l'Eurométropole de Strasbourg doit procéder à l'acquisition du terrain suivant :

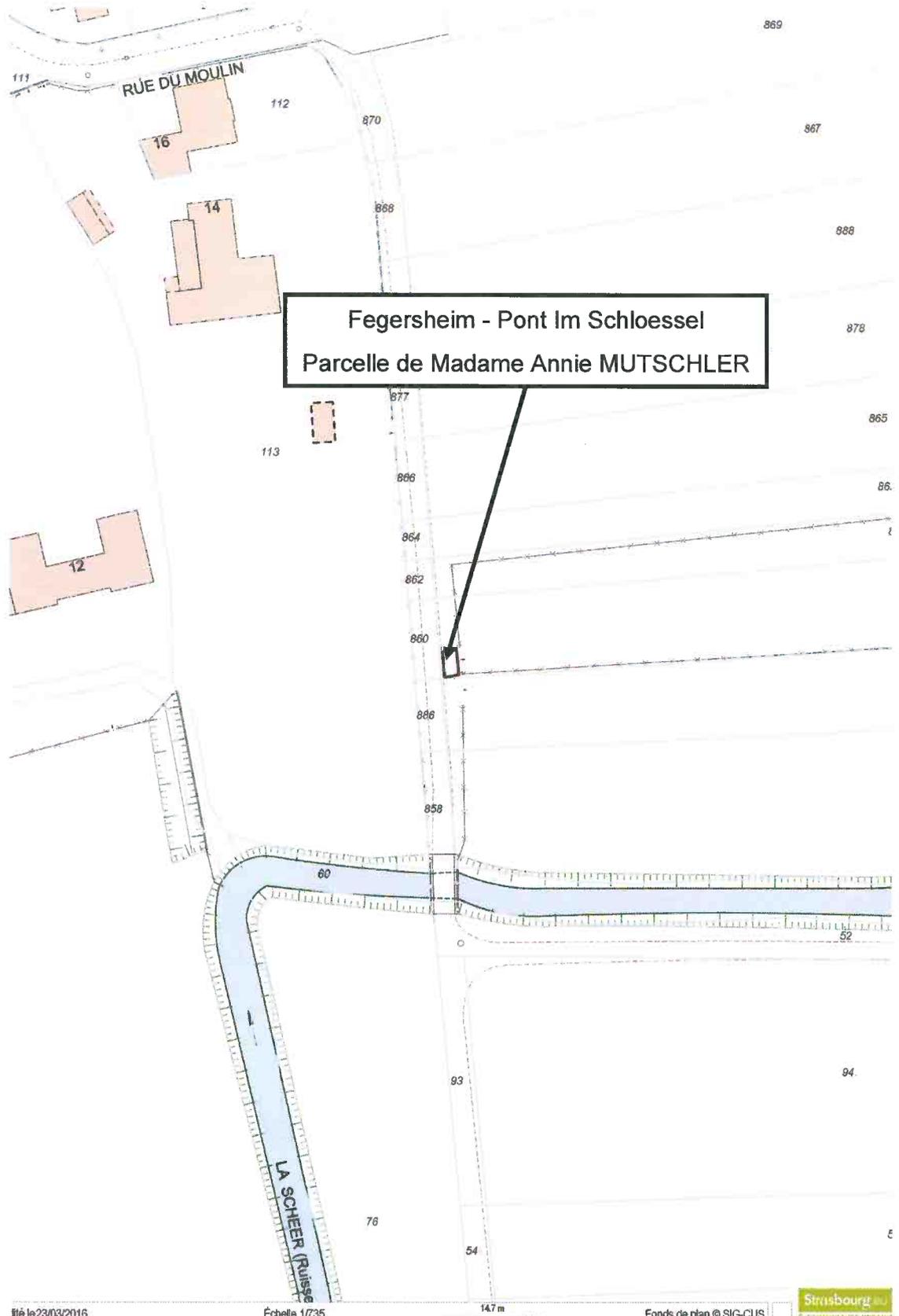
Parcelle cadastrée section 33 n°(1)/153 de 0,14 are (n° provisoire) propriété de Madame Annie MUTSCHLER au prix de 121 € l'are, soit pour le prix total de 16,94 €.

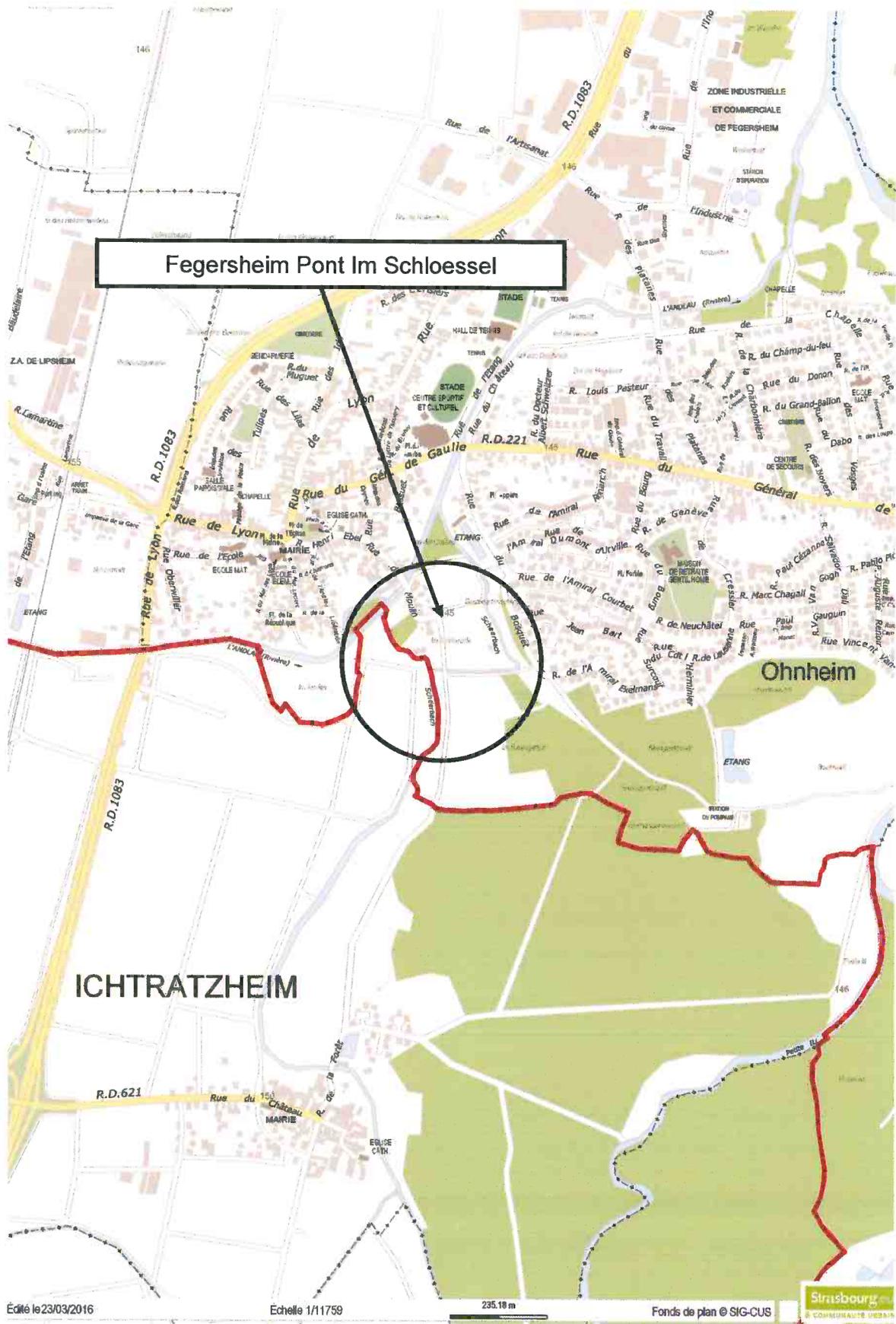
En application de la loi Chevènement, le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur cette acquisition, préalablement à la délibération de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Approuve le projet d'acquisition par l'Eurométropole de Strasbourg du terrain visé ci-dessus.

 Le Maire

Thierry SCHAAL

PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN
- 3 MAI 2016
Bureau du Contrôle
de Légalité





Fegersheim Pont Im Schloessel

ICHTRATZHEIM

Ohnheim

COMMUNE DE FEGERSEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29

Conseillers présents : 25

Conseillers en fonction : 29

Absents : 04

Procurations : 03

Points d'informations

15. Droit d'occupation des sols.

Les membres de la commission Urbanisme – Développement économique se sont réunis en date des 28 janvier, 3 mars et 31 mars 2016.

L'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme lui a été présenté.

Hormis les avis favorables sans réserve, la commission a émis les avis suivants :

PA N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	AVIS DE LA COMMISSION
16 V 0001	SàRL LE TERRIER M. HANQUIEZ Olivier 2 impasse du Lapereau 67115 PLOBSHEIM	Création d'un lotissement de 5 lots rue Pablo Picasso	Favorable à condition que les réserves des services de l'Eurométropole soient levées par le pétitionnaire

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	AVIS DE LA COMMISSION
16 V 0004	VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON	Création de 2 terrasses, d'une coursive, mise aux normes et extension d'un ERP existant 2 - 2a rue du Commerce	En attente.

P.J. : Tableau du 7/04/2016 (14 pages).



Le Maire

Thierry SCHAAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
PERMIS D'AMENAGER**

PA N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0001	SàRL LE TERRIER M. HANQUIEZ Olivier 2 impasse du Lapereau 671 15 PLOBSHEIM	Création d'un lotissement de 5 lots rue Pablo Picasso	27	102 - 104	2477	20/01/2016	

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18/04/2016

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0025	MARTIN Didier 24 rue Henri Ebel 67640 FEGERSHEIM	Extension d'une maison individuelle et création d'une terrasse 24 rue Henri Ebel	4	92	517	30/11/2015	A le 15/3/2016
15 V 0026	DALIPI Sunaj 5 impasse des Violettes 67640 FEGERSHEIM	Construction d'une habitation individuelle 5 b impasse des Violettes	7	292	370	10/12/2015	A le 4/3/2016
13 V 0017M2	BAUMERT Lothar et ADAM Christine 4 rue de Lausanne 67640 FEGERSHEIM	Modification toiture du garage et de la surface de plancher rue du Bruhly	2	136	343	24/12/2015	A le 8/3/2016
16 V 0001	KIZIR Huseyin 7 rue des Pigeons 67201 ECKBOLSHEIM	Transformation d'une grange partiellement aménagée en logement avec création de stationnement 108 rue de Lyon	2	28 - 32		12/01/2016	A le 5/4/2016
16 V 0002	AMRHEIN Thierry 42 rue de la Liberté 67640 FEGERSHEIM	Réalisation d'un préau 42 rue de la Liberté	28	86/6	774	26/01/2016	A le 25/2/16
COMMISSION DU 28/1/2016							

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18/04/2016

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

PERMIS DE CONSTRUIRE

PC N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0003	DESMARQUOY Fabian 7 rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	Extension d'une maison, réfection de toiture, suppression de 2 vélux et agrandissement de 2 vélux 7 rue des Platanes	22	235	601	02/02/2016	
COMMISSION DU 3/3/2016							
16 V 0004	VALDAHON CONSTRUCTIONS 4 rue du 27 août 25800 VALDAHON	Création de 2 terrasses, d'une coursive, mise aux normes et extension d'un ERP existant 2 - 2a rue du Commerce	20	voir liste au dossier	44794	01/03/2016	

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME**

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0072	MARTIN Céline 8 Domaine de l'île 67400 ILLKIRCH- GRAFFENSTADEN	Réfection de toiture et remplacement des fenêtres 75 rue de Lyon	1	6	643	08/12/2015	A le 5/1/2016
15 V 0073	MULLER Jean René 6 rue des Loups 67640 FEGERSHEIM	Une tonnelle 6 rue des Loups	24	56 - 198 - 191 - 193	1224	08/12/2015	A le 17/12/2015
15 V 0074	PFISTER Paul 5 rue de la Fontaine 67210 BERNARDSWILLER	Remplacement de toiture 3 rue de l'Avenir	22	159	524	15/12/2015	A le 5/1/2016
15 V 0075	WEISSROCK Roland et Josiane 1 rue de l'Ecole 67640 FEGERSHEIM	Installation de 12 modules photovoltaïques 1 rue de l'Ecole	6	127		21/12/2015	A le 4/2/2016
15 V 0076	SEVERE Luckens 139 a rue du Gal Leclerc 67540 OSTWALD	Extension bois et création d'un saut de loup 10 rue Am. Ronarc'h	33	334/125 442/195	637	21/12/2015	A le 4/2/2016
15 V 0077	VOLLMER Laura 2 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	Changement des fenêtres et porte d'entrée, et pose de 3 vélux 2 rue de la Libération	5	12-févr	163	22/12/2015	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
15 V 0078	FAIVRET Frank et Linda 5 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	Terrasse, remplacement des fenêtres, création de fenêtres de toit, modification de la toiture 5 rue du Travail	21	234	629	22/12/2015	A le 4/2/2016
16 V 0001	INOVIA CONCEPT 2 chemin du Génie Allée André Chapelon 69200 VENISSIEUX pour HUCK Alfred 14 rue du Travail 67640 FEGERSHEIM	Installation d'un système photovoltaïque 14 rue du Travail	22	629	467	08/01/2016	A le 1/2/2016
16 V 0002	MEYER Jacques 12 rue de la Libération 67640 FEGERSHEIM	Rénovation du mur de clôture 12 rue de la Libération	5	129	125	20/01/2016	A le 25/2/2016
COMMISSION DU 28/1/2016							
16 V 0003	HAMMOUCHE Farès 3 rue Marc Chagall 67640 FEGERSHEIM	Remplacement de la porte de garage 3 rue Marc Chagall	33	249/34		02/02/2016	A le 12/2/2016
16 V 0004	SCI GELLYON 13 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	installation d'une barrière 27 a rue de Lyon	7	232/20	587	03/02/2016	Refusé le 22/2/2016

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0005	SENGEL Dany 1 rue du Muguet 67640 FEGERSHEIM	Ravalement 1 rue du Muguet	1	119		15/02/2016	A le 17/3/2016
16 V 0006	ICHTERTZ Michaël 69 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façade 69 route de Lyon	1	120	681	17/02/2016	Refusé le 11/3/2016
16 V 0007	ICHTERTZ Michaël 69 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Remplacement des fenêtres 69 route de Lyon	1	120	681	17/02/2016	
16 V 0008	ICHTERTZ Michaël 69 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Remplacement toiture et vélux 69 route de Lyon	1	120	681	17/02/2016	A le 15/3/2016
16 V 0009	VAROTTO Stéphane 15 rue Vincent Van Gogh 67640 FEGERSHEIM	Une piscine 15 rue Vincent Van Gogh	31	168	583	18/02/2016	A le 8/3/2016
16 V 0010	ANTOINE Christelle 16 route de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Réfection de la toiture de la grange 16 route de Lyon	6	73		23/02/2016	A le 15/3/2016

CONSEIL MUNICIPAL

DU 18/04/2016

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0011	KAPPELER Enseignes 24 rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM	Un portail 24 rue de l'Industrie	19	122		29/02/2016	A le 17/3/2016
16 V 0012	REMETTER Régis 2 rue de Cressier 67640 FEGERSHEIM	Abri de jardin, clôture et portail, pergola et piscine 2 rue de Cressier	32	82/6	911	29/02/2016	A le 5/4/2016
16 V 0013	RAPALI Christophe 4 impasse Camille Claus 67640 FEGERSHEIM	Une pergola 4 impasse Camille Claus	26	200 - 203 - 212 et 215	353	01/03/2016	A le 17/3/2016
COMMISSION DU 3/3/2016							
16 V 0014	ROUSSEL Myriam 3 passage de la Choucrouterie 67118 GEISOLSHEIM	réhabilitation d'une grange en habitation 104 rue du Général de Gaulle	27	104 lot 2	535	04/03/2016	
16 V 0015	SPRINGER Maxime 8 rue Gruber 67200 STRASBOURG	Une cabane de jardin 94 b rue du Gal de Gaulle	27	116/40 119/41	841	07/03/2016	A le 17/3/2016
16 V 0016	LOUARGANT Emilie 1 rue des Erables 67114 ESCHAU	Isolation extérieure et revêtement des façades, modification d'ouvertures 84 rue du Gal de Gaulle	22	701	329	07/03/2016	A le 17/3/2016

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016**

DOSSIERS D'URBANISME

(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)

DECLARATIONS PREALABLES

DP N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0017	ROLLIN Marc 14 rue de l'ill 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façade et de clôture 14 rue de l'ill	23	396 - 411 - 413	1000	08/03/2016	A le 17/3/2016
16 V 0018	MANSSHARDT Alfred 1 rue du Dr Albert Schweitzer 67640 FEGERSHEIM	Une fenêtre de toit 1 rue du Dr Albert Schweitzer	21	480		09/03/2016	A le 17/3/2016
16 V 0019	KAYA Ercan 26 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Remplacement de tuiles et de toutes les fenêtres 26 rue de Lyon	6	52	392	10/03/2016	A le 24/3/2016
16 V 0020	FENDER Bruno 32 rue Surcouf 67640 FEGERSHEIM	Un abri de jardin et une clôture 32 rue Surcouf	33	737	630	11/03/2016	A le 4/4/2016
16 V 0021	SIEFFERMANN Jean-Marc 71 rue de Lyon 67640 FEGERSHEIM	Ravalement de façades 71 rue de Lyon	1	10	368	15/03/2016	
16 V 0022	NGUYEN Trung Xuan 2 rue des Charrons 67640 FEGERSHEIM	Isolation extérieure et agrandissement d'une fenêtre 84 rue du Gal de Gaulle	5	99		15/03/2016	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES

DP N° 67 137	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0023	SCI BYJ M. JEAN Yves 4 rue de l'Andlau 67640 FEGERSHEIM	Création d'une lucarne et d'un châssis de toit 14 rue Henri Ebel 67640 FEGERSHEIM	4	116 117	981	18/03/2016	
16 V 0024	GELLY Vincent 13 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Remplacement du portail et du portillon 13 rue du Général de Gaulle	1	142		19/03/2016	
16 V 0025	Cabinet dentaire HOENNIGE Nathalie 27 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Rampe d'accès pour mise en conformité accessibilité 27 rue du Général de Gaulle	21	269	500	21/03/2016	
16 V 0026	MUNSCH André 2 rue Jean Bart 67640 FEGERSHEIM	Remise en peinture de la maison, habillage des planches d'égouts des bandes de rives et de la cheminée, remplacement de la porte d'entrée et des tabliers de volets roulants. Agrandissement de l'ouverture de la clôture sur entrée de garage 2 rue Jean Bart	33	668	733	23/03/2016	

**CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016**

**DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS PREALABLES**

DP N°	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR (POUR LE COMPTE DE)	NATURE ADRESSE DES TRAVAUX	SECT.	PARC.	SURFACE DE LA PROPRIETE (EN M2)	DATE DU RECEPISSE DE DEPOT	DATE DE LA DECISION (A : Accordé) (R : Refusé)
16 V 0027	ANDLAUER Jean-Paul 102 rue du Général de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	Fermeture côté est d'une véranda et ravalement de façades 102 rue du Général de Gaulle	27	84/45 85/45	704	29/03/2016	
COMMISSION DU 31/3/2016							
16 V 0028	France SOLAR SàRL 31 route de la Wantzenau 67800 HOEHNHEIM pour REIMINGER Claude 12 rue Am. Courbet 67640 FEGERSHEIM	Installation de 18 panneaux photovoltaïques 12 rue Am. Courbet	33	532	535	30/03/2016	
16 V 0029	DEBES Olivier 17 b rue des Platanes 67640 FEGERSHEIM	Installation de 4 vélux et d'un grillage en panneaux rigides 17 b rue des Platanes	22	683	497	05/04/2016	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	P.A.R.C.	SURFACE EN m2	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Droits de transmission à l'Euremétropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
30/11/2015	SCP GUY RUHARD et Nicolas CHAPOUTOT 48 rue du Gal Leclerc 67540 OSTWALD	Lieudit "Im Witrel"	32	229/53 225/51 227/52	800 R le 1/12/2015 1269 376		10/12/2015	WENDLING Denis et Mme KAUFFMANN Marthe 11 route d'Eschau 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	SCCV du "Château d'Eau"
04/12/2015	Maître Catherine DREYFUSS 23 boulevard d'Abers 67000 STRASBOURG	10 rue du Donon	22 23	394/192 485/232	2 R le 8/12/2015 655		10/12/2015	Mme BIHL Patricia 10 rue du Donon 67640 FEGERSEHEIM	Mme BIHL Patricia 10 rue du Donon 67640 FEGERSEHEIM
04/12/2015	SCP WOLFF - BITZBERGER - HINCKER 96 rue du Mal Foch 67380 LINGOLSHEIM	6 rue de l'Arc-en-ciel	22	292/174	441 R le 8/12/2015		10/12/2015	Consorts HERTH maison de retraite l'Ermitage 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. et Mme Nail MUSIN et M. et Mme Eldar MUSIN 1 rue de la Croix 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN
14/12/2015	Maître Philippe SCHAAL 186 route de Lyon 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	14 rue Henri Ebel	4	116/34	739 R le 15/12/2015		18/12/2015	LIBS Cécile 14 rue Henri Ebel 67640 FEGERSEHEIM	M. et Mme Yves Roland Amand JEAN 4 rue de l'Andlau 67640 FEGERSEHEIM
14/12/2015	Maître Martin BERNHART 6 rue des Tanneurs BP 11 67318 WASSELONNE	28 rue de Lyon	6	54 - 239/55	204 R le 15/12/2015		22/12/2015	M. ANTZ Didier et Mme Claudine TRIBLER son épouse 6 rue Am. Exelmans 67640 FEGERSEHEIM	Mme Marie-Pierre MAUGET 22 rue de la Libération 67640 FEGERSEHEIM
21/12/2015	Maître Jérôme SCHREIBER NOTARIA Associés 19 rue du Gal Leclerc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM cedex	1 rue de l'Industrie	20	175/110 - 228/92 - 343/108 - 98 - 169/92 - 171/92 - 367/92 - 368/92 - 369/92 - 370/92 - 371/92 - 372/107 - 373/107	10083 R le 28/12/2015		05/01/2016	M. et Mme Bernard SALOMON, avec faculté de substitution 4 Gd rue 25800 VALDAHON	M. et Mme Bernard SALOMON, avec faculté de substitution 13 rue Principale 67270 ROHR
28/12/2015	SCP METZ et HUCK 11 bis rue Principale 67480 ROESCHWOOOG	108 rue de Lyon	2	32 (3)/28 (2)/28	330 R le 29/12/2015 135 72		05/01/2016	JIMMOZ SARL M. JACQUES Eric 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	KIZIR Huseyn et UNAL Emine 7 rue des Pigeons 67201 ECKBOLSHEIM
07/01/2016	Maître Nicolas CHAPOUTOT 48 rue du Gal Leclerc 67540 OSTWALD	4 rue du Bosquet	33	644/163 915/163	119 R le 8/1/2016 575		14/01/2016	Consorts HOUSSERMAND 4 rue du Bosquet 67640 FEGERSEHEIM	ROHE Thierry et FRASIE Marie-Paule 2 a rue de l'Épervier 67100 STRASBOURG

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.J.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Demande de préemption (P) Renoncation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
18/01/2016	Maitre Nathanaël SELLAM 56 allée de la Robertsau 67005 STRASBOURG	10 rue des Vosges	24	236/073	551	R le 19/1/2016	02/02/2016	M. et Mme Alain ROHR. 10 A rue d' Equisheim 67114 ESCHAU	Mme Frédérique CANTRELLE 10 A rue des Vosges 67640 FEGERSEIM
22/01/2016	Maitre Jérôme SCHREIBER NOTARIA & Associés 19 rue du Gal Leclerc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM cedex	9 rue de l'industrie	20	365/26	1917	R le 26/1/2016	02/02/2016	SPITZER EUROVRAC 9 rue de l'industrie 67640 FEGERSEIM	SCI FERGIM 19 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM
03/02/2016	Maitre Valérie SCHWAAB 1 rue du Dôme 67000 STRASBOURG	rue de la Verdure	19	554 - 560 660 - 661 662 - 663 664 - 665 666 - 667 et (11)/137	4751	R le 4/2/2016	11/02/2016	SAS GRUMBACH Immobilier 1 quai Jacques Sturm 67000 STRASBOURG et SARL FIGESTA 1 rue Trubner 67000 STRASBOURG	
04/02/2016	Maitre Catherine BERTHOL 10 quai Kléber 67000 STRASBOURG	route de Lyon (RD 1083)	9 et 10	suivant liste au dossier	21362	R le 5/2/2016	12/02/2016	SCI FEGERCY 119 rue du Mal Foch 67200 SARREGUEMINES	HE INVEST 4 rue Ste Hélène 67000 STRASBOURG
05/02/2016	Maitre Philippe POIJKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR	104 rue du Gal de Gaulle	27	Lot 1 à détacher de la parcelle 126/48	environ 388	R le 8/2/2016	12/02/2016	SARL LE TERRIER M. Olivier HANQUIEZ 2 impasse du Lapereau 67115 PLOBSHEIM	SCHAAF Julien et Mme SEFET Séverine 1 a impasse de la Concorde
05/02/2016	Maitre Philippe POIJKE 14 rue de la Promenade 67140 BARR	104 rue du Gal de Gaulle	27	Lot 2 à détacher de la parcelle 126/48	environ 535	R le 8/2/2016	23/02/2016	SARL LE TERRIER M. Olivier HANQUIEZ 2 impasse du Lapereau 67115 PLOBSHEIM	ROUSSEL Philippe et Mme LASSABLERE Myriam 3 passage de la Choucrouterie 67118 GESPOLSHEIM
05/02/2016	Office Notarial de Roeschwoog 11 b rue Principale 67480 ROESCHWOOG	108 rue de Lyon	2	139/28 140/28	170	R le 8/2/2016	11/02/2016	JIMMOZ SARL M. Eric JACQUES 2 rue de la Bruyère 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	M. et Mme TAIBI Zakari 14 rue de Balbronn 67200 STRASBOURG
10/02/2016	Maitre Dominique FERRINNE 4 rue de Berri 75008 PARIS	6 rue de l'Artisanat	9	505/27 537/27 511/67	7027	R le 12/2/2016	23/02/2016	ALSACIENNE DE PROPRIETE rue de l'Artisanat 67640 FEGERSEIM	SCI BG ou tout substitué 19 rue du Chemin de Fer 67200 STRASBOURG
16/02/2016	Maitre Samuel CAMISAN 37 rue de Lyon 67640 FEGERSEIM	13 rue du Travail	21	230	492	R le 24/2/2016	25/02/2016	DEBOUVRIES Laurent PAYET Laure 13 rue du Travail 67640 FEGERSEIM	M. et Mme Yann PONTE 2 rue de Gunsbach 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
 (vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.J.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Demande de préemption (P) Remonciation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
24/02/2016	Maitre Liliane NICASTRO-TANGREDI 4 rue du Gal Castelnu 67000 STRASBOURG	rue du Gal de Gaulle	21	542/135	298 R le 24/2/2016	25/02/2016	Mme INGILDSEN Elisabeth 39 rue du Gal de Gaulle 67640 FEGERSHEIM	KAYSER Jérémy 25 rue Vincent Scotto 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	
24/02/2016	Maitre Joëlle RASSER 3 rue de la Grange aux Dîmes 67340 INGWILLER	rue du Gal de Gaulle	22	704/106 702/106	532 R le 24/2/2016 149	25/02/2016	LES CONSTRUCTEURS D'ALSACE 17 rue du Moulin 67150 GERSTHEIM	M. et Mme LEBLANC Jérôme et Sophie 47 rue de la Chasse 67115 PLOBSHEIM	
01/03/2016	Maitre Joëlle RASSER 3 rue de la Grange aux Dîmes 67340 INGWILLER	rue du Gal de Gaulle	22	701/106 702/106	329 R le 2/3/2016 142	03/03/2016	LES CONSTRUCTEURS D'ALSACE 17 rue du Moulin 67150 GERSTHEIM	M. SUTOKESING Teelucktasing et Mme LOUARGANT Emilie 1 rue des Erables 67114 ESCHAU	
COMMISSION DU 3/3/2016									
07/03/2016	Maitre Jérôme SCHREIBER NOTARIA & Associés 19 rue du Gal Lederc BP 21014 67451 MUNDOLSHEIM cedex	9 rue de l'Industrie	20	376/26	521 R le 7/3/2016	08/03/2016	SPITZER EUROVRAC 9 rue de l'Industrie 67640 FEGERSHEIM	SCI FERGIM 19 rue de la Haye 67300 SCHILTIGHEIM	
09/03/2016	SCP RUSTENHOLZ - TRENS 1 rue de la Scierie CS 40047 67151 ERSTEIN cedex	rue des Noyers	22	700/101	418 R le 10/3/2016	14/03/2016	Consorts HIRTZ Thomas HIRTZ Nicolas et Mme TOSCH Jenifer 1 rue des Champs 67330 BOSSELHAUSEN	AXESA SöRL 18 rue de Sélestat 67210 OBERNAI	
17/03/2016	Maitre Thierry PFISTER 62 rue de la République 67800 HOENHEIM	rue Oberwiller	6	274/22 272/22	48 R le 18/3/2016 187	22/03/2016	Mme UHL Marie-Thérèse 15 rue d'Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	Mlle SCHELL Laura et M. GUIOT François 15 rue d'Oberwiller 67640 FEGERSHEIM	
21/03/2016	SCP GARNIER & STEAMMEIN-GARNIER 2 square du Château BP 33 67300 SCHILTIGHEIM	5 rue de l'Abreuvoir	24	297/28 296/28	663 R le 22/3/2016 82	31/03/2016	Epoux André SPRAUDEL et Astrid née FRUHAUFF 5 rue de l'Abreuvoir 67640 FEGERSHEIM	Mme Virginie WIETER 18 B rue A. Schweitzer 67640 FEGERSHEIM	
23/03/2016	Maitre Florence BRAUN 166 Grand' rue BP 24 67131 SCHIRMECK cedex	69 route de Lyon	1	173/11 lots 1 - 4 - 6 - 7	361 R le 23/3/2016	31/03/2016	Mme Geneviève RIEFFEL épouse PICARD 13 rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM	ICHTERTZ Adèle 1 rue de la Gare 67640 LIPSHEIM	

CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/04/2016
DOSSIERS D'URBANISME
(vus en commission depuis le dernier CM ou sans décision)
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Date d'entrée de la D.I.A.	NOM ADRESSE DU DEMANDEUR	ADRESSE DE L'IMMEUBLE (Observations)	SECT.	PARC.	SURFACE EN m2	Demande de préemption (P) Renonciation (R)	Date de transmission à l'Eurométropole de Strasbourg	Nom et adresse du propriétaire	Nom et adresse de l'acquéreur
23/03/2016	Maire Florence BRAUN 166 Grand'rue BP 24 67131 SCHIRMECK cedex	69 route de Lyon	1	173/11 lots 2 -3 - 5 -6	361	R le 23/3/2016	31/03/2016	Mme Geneviève RIEFFEL épouse PICARD 13 rue Lamartine 67380 LINGOLSHEIM	ICHERTZ Michaël 1 rue de la Gare 67640 LIPSHEIM
COMMISSION DU 31/3/2016									
30/03/2016	Maitre Nicolas CHAPOUTOT 48 rue du Gal Lederer 67540 OSTWALD	16 rue du Moulin	4	112/3	507	R le 4/4/2016	05/04/2016	GEWILLER Thomas et Mme PAULUS Myrtam 89 rue du Gal Lederer 67115 PLOBSHEIM	NARDELLI Jacques et Mme WEISS Amélie 8 rue Zoll 67150 NORDHOUSE

COMMUNE DE FEGRERSHEIM

**Extrait du Procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du lundi 18 avril 2016 à 20 heures 00

Nombre des conseillers élus : 29	Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents : 25	Absents : 04 Procurations : 03

Points d'informations

16. Informations du Maire

- Des travaux d'assainissement et sur les réseaux ont commencé rue Henri Ebel. Ils seront suivis par les travaux de réaménagement sur la rue de Lyon. La chaussée devra être terminée pour la dernière semaine d'août. Tous les commerces seront accessibles pendant les travaux. Une circulation alternée sera mise en place sur le périmètre, en fonction de l'avancée des travaux.
Le Maire indique qu'une association des professionnels de Fegersheim a été créée et que ses membres ont été rencontrés avant et après sa création. Ceux-ci expriment des craintes sur la suppression de places de stationnement sur les places de l'Eglise et de la Mairie. Le Maire rappelle les objectifs de ces travaux que sont ceux de remodeler le cœur de village pour permettre aux habitants de se réapproprier l'espace et de sécuriser le périmètre via la mise en place d'une zone de rencontre.
- Point sur les réseaux sociaux et les publications faites par les internautes
Le 14 mars dernier, un commentaire injurieux à l'encontre du Maire a été publié sur la page Facebook de la commune, dans le cadre d'un commentaire d'une photo. Un dépôt de plainte pour « propos injurieux à l'encontre d'une personne publique » a été déposé à la Gendarmerie. La personne a été entendue, puis a été contrainte de supprimer ledit commentaire et de faire des excuses sur Facebook.
- Lancement du nouveau site internet de la commune
La mise à jour du site Internet était en projet depuis l'automne dernier. A partir du mardi 19 avril, le nouveau site de la commune sera globalement plus actuel, mieux pensé et plus intuitif. Le travail de mise à jour de l'outil était devenu indispensable, l'ancien site datant de 2009. En parallèle, il est rappelé la présence sur les réseaux sociaux, notamment Facebook.
- Enquête publique sur le PLU
Depuis le 4 avril et jusqu'au 20 mai, l'Eurométropole a lancé l'enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie mardi 10 mai de 9h à 12h.
- Lignes de bus
Le prolongement du tramway vers Illkirch-Graffenstaden vise à simplifier le réseau de la CTS. A partir du 23 avril, 2 nouvelles lignes desserviront Fegersheim et Lipsheim et permettront de rejoindre les lignes A et E du tram ainsi que les TER de la gare de Fegersheim-Lipsheim. Des plaquettes explicatives ainsi que les nouvelles fiches horaires sont disponibles à l'accueil de la mairie.
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
Le montant de la dotation a été communiqué par la Direction Générale des Collectivités Territoriale. Elle s'élève à 234 014 €, soit une baisse de 114 000 € par rapport à 2015.

RETROSPECTIVE

- L'Osterputz : samedi 12 mars avec l'aide des associations et des habitants de la commune
- La campagne « espaces sans tabac », inaugurée dans le cadre de l'Osterputz avec le Président et les représentants du comité départemental de la Ligue contre le cancer. Dispositif qui vise à préserver les enfants et les familles utilisatrices des aires de jeux et des parcs.

- La soirée guinguette au Caveau, vendredi 18 mars avec un trio de chansons françaises, les « Frelots » : une formule inédite testée pour la première fois avec la possibilité laissée au public de danser.
- Première rencontre citoyenne le 22 mars avec les habitants du quartier de la Chapelle. Une réunion qui s'est déroulée au caveau avec une quarantaine de personnes, lors de laquelle ont été abordés divers sujets ayant trait au stationnement, à la circulation, à la propreté... Prochaine date du cycle fixée au jeudi 2 juin à 19h30, toujours au caveau, avec les habitants des lotissements du Gentil'Home.
- Réunion d'information sur le dispositif « participation citoyenne » à destination des habitants du quartier Gentil'Home 3000, qui s'est tenue mardi 12 avril au caveau. Le Colonel Thibaut Fritz et le Major Jean Schilling ont présenté l'opération aux participants. Un nouveau protocole sera mis en place, sur le même principe que celui qui a été initié pour le quartier de la Chapelle en 2012.

A VENIR

- Feg's dance, samedi 7 mai à 21h au centre sportif et culturel : changement de nom pour la soirée des années 80 et de formule avec une offre musicale plus large qui permettra d'attirer un nouveau public. Rappel de l'ouverture de la billetterie en mairie au tarif de 8 € en prévente (et 10 € en caisse du soir).
- Cérémonie commémorative du 8 mai, avec un rassemblement à 9h50 à Ohnheim puis à 10h30 à Fegersheim. A noter la reconduction de la participation des enfants des écoles qui formeront une chorale pour l'occasion
- Rappel : appel aux membres du Conseil Municipal pour loger des Cressiacois en vue des festivités du week-end des 17 et 18 septembre.
- La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 30 mai.

La séance est close à 21h05.



Le Maire

Thierry SCHAAL

